

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT (BNC)**

**États Financiers**

**30 septembre 2023**

**(Avec rapport des auditeurs indépendants ci-joints)**

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT (BNC)**  
**TABLE DES MATIÈRES**  
**30 SEPTEMBRE 2023**

	<b>Pages</b>
<b>Rapport des auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables</b>	1-3
<hr/>	
<b>États financiers</b>	
Bilan	4
État du Résultat Net	5
État de l'Évolution de l'Avoir Net	6
État des Flux de Trésorerie	7
<hr/>	
<b>Notes aux États financiers</b>	
Note 1 Organisation	8
Note 2 Base de préparation des états financiers	8-12
Note 3 Principales conventions comptables	12-28
Note 4 Gestion des risques	29-42
Note 5 Liquidités	43
Note 6 Bons BRH et bons du Trésor, net	44
Note 7 Placements locaux	44-48
Note 8 Placements à l'étranger	48-51
Note 9 Accords à terme de change	51
Note 10 Prêts, net	52-63
Note 11 Actifs au titre de droits d'utilisation, net / obligations locatives	63-64
Note 12 Immobilisations, net	65-66
Note 13 Biens immobiliers hors exploitation	66-68
Note 14 Achalandage et autres immobilisations incorporelles	68-69
Note 15 Autres éléments d'actif, net	69-70
Note 16 Dépôts	70-71
Note 17 Emprunts et obligations BRH	72-73
Note 18 Réserves des banques locales	74
Note 19 Autres éléments de passif	74-78
Note 20 Dotation aux pertes de crédit	78
Note 21 Dotation de capital	79
Note 22 Autres revenus et dépenses	79
Note 23 Salaires et autres prestations de personnel	80
Note 24 Autres réserves	80
Note 25 Réserve spéciale	80
Note 26 Engagements et passif éventuel	81
Note 27 Transactions apparentées	82-83

## Rapport des Auditeurs Indépendants

Au Conseil de Gestion  
Banque Nationale de Crédit (BNC):

### *Impossibilité d'exprimer une opinion*

Nous avons reçu pour mission d'effectuer l'audit des états financiers de la Banque Nationale de Crédit (BNC), comprenant le bilan au 30 septembre 2023, et les états du résultat net, de l'évolution de l'avoir net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

En raison de l'importance des problèmes décrits dans la section "Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion" de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion sur les états financiers ci-joints de la BNC.

### *Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion*

L'ensemble des situations décrites ci-dessous vient contribuer à l'impossibilité d'exprimer une opinion sur les états financiers de la BNC en date du 30 septembre 2023.

Ces situations sont :

- Nous n'avons pas obtenu la documentation nécessaire pour les tests de contrôle sur les opérations des cartes de crédit/prépayées, et pour les tests de corroboration sur les soldes comptables y relatifs au cours et en fin d'exercice. Au 30 septembre 2023, les soldes au bilan sont respectivement de G 168 millions à l'actif pour le portefeuille net de cartes de crédit et de G 1.6 milliard au passif pour les cartes prépayées, ainsi que des revenus opérationnels de G 281.0 millions à l'état du résultat net. Des écarts importants entre les auxiliaires de certains comptes et leurs soldes comptables correspondants ont été constatés. Notamment, sur le Portefeuille de cartes de crédit (**note 10**) qui présente un écart créditeur de G 49 millions, et sur les cartes prépayées, composante des Autres éléments de passif (**note 19**), qui présentent un écart débiteur net de G 681 millions. À ce jour, tel que décrit au Plan d'action à la **note 2**, le travail d'analyse effectué par la Direction Financière a permis d'améliorer favorablement ces écarts.



- Tel que décrit à la **note 3 (s)**, la Banque dispose, au 30 septembre 2023, d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées, ainsi que d'un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite totalisant respectivement G 2.4 milliards et G 642 millions au 30 septembre 2023, tel que présenté à la **note 19 (c)**. Les charges respectives en 2023, totalisant G 338.2 millions et G 131.2 millions, sont comptabilisées sur une base de provision forfaitaire et non sur la base des obligations actuarielles, et les informations, présentées aux **notes 19 et 23**, ne sont pas conformes aux Normes Internationales d'Information Financière. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer le surplus ou le passif actuariel ainsi que l'amortissement y relatif qui pourraient être substantiels.
- Tel qu'expliqué à la **note 7**, la Banque détient deux placements locaux dans des sociétés apparentées entre elles : Lafito Industrial Free-Zone S.A. et Port Lafito S.A. totalisant G 398 millions. Nous n'avons pas obtenu d'information probante nous permettant d'établir, au 30 septembre 2023, la juste valeur de ces placements, tel que requis par IFRS 9, afin de déterminer les plus ou moins-values, s'il y a lieu. Bien que la Banque ait établi en 2023 une provision de 50% sur ces placements, nous n'avons pas pu déterminer si des plus ou moins-values devraient être reflétées sur ces placements et enregistrées aux résultats. Le cas échéant, le revenu net de l'exercice 2023, les placements locaux et l'avoir net, au 30 septembre 2023, auraient été augmentés ou diminués de ces plus ou moins-values.
- Tel qu'expliqué à la **note 3 (j)**, la Banque a fait le choix de comptabiliser les placements en immobilier, inclus dans les biens immobiliers hors exploitation, à leur juste valeur (en résultats) à la date d'adjudication selon le traitement permis par la norme IAS 40. La Banque possède environ 60 placements en immobilier et, pour 5 d'entre eux, elle a obtenu plusieurs rapports d'expertises révélant l'existence de plus-values importantes après l'adjudication initiale. Toutefois, la Direction de la Banque désire approfondir ses analyses en fonction des conditions du marché avant de les enregistrer aux livres. Si ces plus-values avaient été reconnues, elles auraient augmenté le total de l'actif au 30 septembre 2023, les résultats d'exploitation de 2023 ainsi que l'avoir net à cette date.

L'ensemble des situations listées ci-dessus a eu comme conséquence que nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires concernant plusieurs postes du bilan et les postes y relatifs de l'état du résultat net, ainsi que des états de l'évolution de l'avoir net et des flux de trésorerie. Toutefois, nous tenons à signaler le **Plan d'action** en cours décrit à la **note 2**.



***Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation des états financiers, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

***Responsabilités des Auditeurs pour l'audit des états financiers***

Nos responsabilités consistent à réaliser un audit des états financiers de la BNC conformément aux Normes internationales d'audit et à délivrer un rapport d'audit. Toutefois, en raison des problèmes décrits dans la section "Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion" de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code de Déontologie des professionnels comptables du Conseil des Normes Internationales de Déontologie Comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le Code IESBA.

*Mérové-Pierre - Cabinet d'Experts-Comptables*

**MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES**

7, Rue Lechaud, Bourdon

Port-au-Prince, Haïti

Le 27 septembre 2024

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT****Bilan****30 septembre 2023****(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)**

	Notes	2023	2022
<b>ACTIF</b>			
LIQUIDITÉS	5	G 47,185,864	49,942,486
BONS BRH ET BONS DU TRÉSOR, NET	6	26,877,609	26,224,156
PLACEMENTS LOCAUX	7	465,334	679,210
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER	8	15,803,137	13,859,061
ACCORDS À TERME DE CHANGE	9	218,995	1,153,991
PRÊTS	10	25,942,618	26,691,699
Provision pour pertes de crédit attendues		(4,805,970)	(3,844,289)
		21,136,648	22,847,410
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET	11	287,030	118,667
IMMOBILISATIONS, NET	12	2,229,011	2,029,805
<b>AUTRES</b>			
Biens immobiliers hors exploitation	13	678,517	663,683
Achalandage et autres immobilisations incorporelles	14	1,481,667	1,473,633
Autres éléments d'actif, net	15	507,346	723,650
		2,667,530	2,860,966
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>G</b>	<b>116,871,158</b>	<b>119,715,752</b>
<b>PASSIF ET AVOIR NET</b>			
DÉPÔTS	16	90,921,749	90,761,010
EMPRUNTS ET OBLIGATIONS BRH	17	2,623,169	6,884,028
<b>AUTRES</b>			
Réserves des banques locales	18	486,066	515,060
Autres éléments de passif	19	11,880,370	10,747,759
Obligations locatives	11	285,019	153,304
Accords à terme de change	9	219,068	1,118,601
		12,870,523	12,534,724
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>106,415,441</b>	<b>110,179,762</b>
<b>AVOIR NET</b>			
Dotation de capital	21	3,000,000	3,000,000
Bénéfices non répartis		5,856,277	4,416,442
Réserve légale		1,122,335	1,030,362
Réserve pour biens immobiliers hors exploitation	13	397,605	394,449
Réserve spéciale	25	-	615,237
Autres réserves	24	79,500	79,500
		10,455,717	9,535,990
<b>TOTAL PASSIF ET AVOIR NET</b>	<b>G</b>	<b>116,871,158</b>	<b>119,715,752</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**État du Résultat Net**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2023**  
**(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)**

	Notes	2023	2022
<b>REVENUS D'INTÉRÊTS</b>			
Prêts	<b>G</b>	<b>2,587,796</b>	2,238,601
Bons BRH et bons du Trésor		<b>2,989,802</b>	2,367,219
Placements et autres		<b>709,109</b>	<u>131,807</u>
		<b>6,286,707</b>	4,737,627
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>			
Dépôts		<b>438,691</b>	344,834
Autres		<b>181,794</b>	<u>165,997</u>
		<b>620,485</b>	510,831
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS</b>			
		<b>5,666,222</b>	4,226,796
Dotation aux pertes de crédit	<b>20</b>	<b>(1,074,854)</b>	(449,233)
Récupérations sur prêts radiés		<b>12,701</b>	<u>31,960</u>
		<b>4,604,069</b>	3,809,523
<b>AUTRES REVENUS (DÉPENSES)</b>			
Commissions		<b>1,175,195</b>	1,016,793
(Perte) gain de change	<b>27 a)</b>	<b>(244,248)</b>	106,054
Frais d'opérations		<b>(218,948)</b>	(171,867)
Autres	<b>22</b>	<b>(117,315)</b>	<u>(54,429)</u>
		<b>594,684</b>	896,551
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS</b>			
		<b>5,198,753</b>	4,706,074
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Salaires et autres prestations de personnel	<b>23</b>	<b>2,798,317</b>	2,339,667
Frais de locaux, matériel et mobilier		<b>465,919</b>	267,774
Charges locatives	<b>11</b>	<b>43,072</b>	44,567
Amortissement	<b>12 et 14</b>	<b>176,425</b>	214,553
Autres dépenses de fonctionnement		<b>795,293</b>	<u>736,021</u>
		<b>4,279,026</b>	3,602,582
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			
	<b>G</b>	<b>919,727</b>	1,103,492

**Les notes font partie intégrante des états financiers.**

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**État de l'Évolution de l'Avoir Net**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2023**  
**(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)**

	Note	Dotation de capital	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve pour Biens immobiliers hors exploitation	Réserve spéciale	Autres réserves (note 24)	Total
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>	<b>G</b>	<b>3,000,000</b>	<b>3,566,989</b>	<b>920,013</b>	<b>365,885</b>	<b>628,452</b>	<b>79,500</b>	<b>8,560,839</b>
Résultat net de l'exercice		-	1,103,492	-	-	-	-	<b>1,103,492</b>
Virement au Trésor Public		-	(128,341)	-	-	-	-	<b>(128,341)</b>
Virement à la réserve légale		-	(110,349)	110,349	-	-	-	-
Virement à la réserve pour biens immobiliers hors exploitation		-	(28,564)	-	28,564	-	-	-
Virement de la réserve spéciale	<b>25</b>	-	13,215	-	-	(13,215)	-	-
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>	<b>G</b>	<b>3,000,000</b>	<b>4,416,442</b>	<b>1,030,362</b>	<b>394,449</b>	<b>615,237</b>	<b>79,500</b>	<b>9,535,990</b>
Résultat net de l'exercice		-	919,727	-	-	-	-	<b>919,727</b>
Virement au Trésor Public		-	-	-	-	-	-	-
Virement à la réserve légale		-	(91,973)	91,973	-	-	-	-
Virement à la réserve pour biens immobiliers hors exploitation		-	(3,156)	-	3,156	-	-	-
Virement de la réserve spéciale	<b>25</b>	-	615,237	-	-	(615,237)	-	-
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>G</b>	<b>3,000,000</b>	<b>5,856,277</b>	<b>1,122,335</b>	<b>397,605</b>	<b>-</b>	<b>79,500</b>	<b>10,455,717</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**État des Flux de Trésorerie**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2023**  
**(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)**

	Notes	2023	2022
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Revenu net de l'exercice	G	919,727	1,103,492
<i>Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
Dotation aux pertes de crédit	20	1,074,854	449,233
Effet de change de réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en dollars US		120,964	150,311
Amortissement des immobilisations	12	172,208	168,037
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	14	4,217	46,516
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	11	40,027	41,736
Moins-value sur immobilisations	22	-	242,000
Intérêts sur obligations locatives	11	2,129	2,128
Effet de change sur les obligations locatives	11	(11,979)	45,122
Perte sur dispositions d'immobilisations	12	10,885	490
Gains sur ventes de biens immobiliers hors exploitation	22	(15,002)	(166,852)
Perte de valeur sur instruments de capitaux propres – locaux	22	199,124	11,110
Plus-value sur placements étrangers	22	(64,714)	(37,266)
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:</i>			
Diminution (augmentation) des accords à terme de change		35,463	(44,354)
Augmentation des bons BRH et bons du Trésor, net		(653,453)	(7,338,407)
Diminution des placements locaux		14,663	300,168
Augmentation des placements à l'étranger		(1,880,140)	(3,335,872)
Remboursements de prêts, net		635,086	1,281,022
Ajouts aux biens immobiliers hors exploitation	13	(33,341)	(212,385)
Produits sur dispositions de biens immobiliers hors exploitation		33,509	213,306
Augmentation des dépôts, net		160,739	13,332,115
(Diminution) augmentation des réserves des banques locales		(28,994)	371,310
Paielements de loyers	11	(66,825)	(65,907)
Variations dans les autres éléments d'actif et de passif		1,229,640	1,879,660
<b>Liquidités provenant des activités d'exploitation</b>		<b>1,898,787</b>	<b>8,436,713</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations	12	(382,299)	(301,575)
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	14	(12,251)	-
<b>Liquidités utilisées dans des activités d'investissement</b>		<b>(394,550)</b>	<b>(301,575)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Diminution des emprunts et obligations BRH		(4,260,859)	(1,328,485)
Versement au Trésor Public		-	(128,341)
<b>Liquidités utilisées dans des activités de financement</b>		<b>(4,260,859)</b>	<b>(1,456,826)</b>
(Diminution) augmentation nette des liquidités		(2,756,622)	6,678,312
Liquidités au début de l'exercice		45,988,774	38,387,450
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exercice		3,953,712	4,876,724
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	5 G	<b>47,185,864</b>	<b>49,942,486</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(1) ORGANISATION**

La Banque Nationale de Crédit (BNC) est une banque commerciale, propriété de l'État Haïtien. Elle fut créée par la Loi du 17 août 1979, publiée dans Le Moniteur du 11 septembre 1979. Elle résulte de la séparation de l'ex-Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) en deux banques: une Banque Centrale, la Banque de la République d'Haïti (BRH), et une banque commerciale, la BNC. Quoique créée le 17 août 1979, la BNC n'a commencé à opérer de façon indépendante qu'à la date du partage du patrimoine de l'ex-BNRH entre la BRH et la BNC, soit le 1er avril 1980.

La BNC a pour mission générale d'effectuer toutes les opérations de banque conformément aux dispositions de la Loi bancaire du 20 juillet 2012 portant sur les banques et de toutes autres législations sur les institutions financières réglementant le fonctionnement des banques, et les activités bancaires en Haïti. La BNC est gérée par un Conseil d'Administration, nommé par Arrêté Présidentiel. La BNC a son siège principal au 103 angle des rues des Miracles et du Quai à Port-au-Prince en Haïti et œuvre à travers tout le pays par l'entremise de 38 succursales physiques, une succursale virtuelle ([www.bnconline.com](http://www.bnconline.com)) et trois guichets.

**(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

**(a) Cadre de préparation des états financiers**

Les états financiers de la BNC ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), à l'exception des situations présentées dans le rapport des auditeurs indépendants concernant l'absence de documentation relative aux opérations des cartes de crédit/prépayées et aux soldes comptables y relatifs, le non-enregistrement d'une plus-value sur les placements en immobilier, les redressements qui auraient pu être nécessaires si les évaluations actuarielles du fonds de régime de retraite et du fonds de prime en administration avaient été obtenues (**note 3 s**) et si les plus ou moins-values sur les placements locaux avaient été déterminées (**note 7**).

La dégradation de la situation sécuritaire et la relocalisation du Siège Social ont causé une détérioration dans l'application de procédures de contrôle au niveau de certains départements. Cette situation et les réserves comptables déjà existantes ont incité la Banque à développer un **Plan d'action** regroupant certaines initiatives dont les suivantes :

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**

**(a) Cadre de préparation des états financiers (suite)**

- La Direction Financière, en collaboration avec la Direction des Cartes de crédit/prépayées, a poursuivi l'analyse des comptes regroupant les portefeuilles de cartes de crédit et prépayées. De plus, les contrôles sur les opérations et les conciliations y relatives ont été renforcés. En date du rapport, les écarts constatés au 30 septembre 2023 avaient été modifiés à un écart créditeur de G 58 millions (versus G 49 millions) pour le portefeuille de cartes de crédit, et réduits à un écart débiteur net de G 223 millions (versus G 681 millions) pour les cartes prépayées.
- Suite aux problèmes d'insécurité, le Siège Social de la Banque, localisé à la rue des Miracles, et les départements et services s'y trouvant ont été relocalisés en des endroits plus sécurisés, et la Banque a profité de l'occasion pour renforcer les contrôles opérationnels dans l'ensemble de la Banque principalement à la Direction des Cartes de crédit/débit.
- Faute d'obtention de documentation adéquate, la provision de 50%, créée en 2023 sur deux placements locaux, a été majorée à 75%. Par ailleurs, la Banque a aussi pris les dispositions pour obtenir la documentation requise afin d'éliminer la réserve à ce sujet.
- Tel que permis par IAS 40, la Direction considère l'opportunité de présenter les placements en immobilier au coût. Les modifications au traitement comptable seront faites en conséquence et cela permettra d'éliminer la réserve à ce sujet.
- La Direction évalue aussi la possibilité de procéder à l'évaluation actuarielle du régime de retraite et du fonds de prime en administration afin d'en permettre la comptabilisation selon les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), tenant compte, entre autres, de la provision pour services passés.

Ces différentes initiatives permettront éventuellement de renforcer les contrôles en général et d'améliorer les états financiers quant à leur conformité aux IFRS.

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2025.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**

**(a) Cadre de préparation des états financiers (suite)**

**Chiffres comparatifs**

Les principales conventions comptables utilisées ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers ci-joints. Pour une présentation plus conforme des états financiers avec ceux de 2023, au 30 septembre 2022, des reclassifications ont été effectuées des comptes de placements locaux aux prêts pour un montant de G 300 millions, et des immobilisations aux immobilisations incorporelles pour un montant de G 377 millions. Des reclassifications ont également été effectuées, à l'état du résultat net, des comptes de revenus d'intérêts sur placements et autres aux récupérations sur prêts radiés pour un montant de G 18.5 millions, aux autres revenus pour un montant de G 14.4 millions et aux revenus d'intérêts sur prêts pour un montant de G 25.1 millions.

**(b) Base d'évaluation**

Les états financiers ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments de capitaux propres détenus à la juste valeur par le biais du résultat net (**notes 7 et 8**) et des placements en immobilier (**note 13**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont reflétées dans les notes correspondantes (**3c**), (**3e**) et (**3j**).

**(c) Monnaie de présentation**

Ces états financiers sont préparés en gourdes haïtiennes, qui est la monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

**(d) Estimations et jugement**

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les IFRS, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**

**(d) Estimations et jugement (suite)**

Les estimations comptables et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés. Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables, et ont eu un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

<b>Notes 6, 7 et 8</b>	Valorisation des bons, des obligations et des placements
<b>Note 9</b>	Valorisation des accords à terme de change
<b>Note 10</b>	Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues
<b>Note 11</b>	Valorisation des actifs au titre de droits d'utilisation/obligations locatives
<b>Note 12</b>	Amortissement et valorisation des immobilisations
<b>Note 13</b>	Valorisation des biens immobiliers hors exploitation
<b>Note 14</b>	Évaluation de l'achalandage, amortissement et valorisation des autres immobilisations incorporelles
<b>Note 15</b>	Valorisation de certains autres actifs.

En 2023, l'économie haïtienne a subi les chocs d'un environnement externe de plus en plus volatile affecté notamment par une forte inflation mondiale et les retombées de la guerre en Ukraine. Les tensions socioéconomiques se sont intensifiées causant des entraves à la libre circulation, une pénurie de produits pétroliers et la hausse du taux de change. Il s'en suivit une hausse importante du taux d'inflation mensuel de 11% en octobre 2022 qui a porté le glissement annuel à 47.2% à cette date. Cette situation a résulté au classement d'Haïti, par les grandes firmes d'audit internationales, au titre d'économie hyperinflationniste, puisque, comme élément déclencheur, le taux d'inflation cumulatif sur trois ans excédait pour la première fois la barre de 100% (105% au 30 septembre 2023). Cependant, ce classement n'est pas encore adopté par les autorités monétaires en Haïti ou par la grande majorité des entités locales vu que la hausse de l'indice d'inflation était due à un contexte temporaire.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)**

**(d) Estimations et jugement (suite)**

En effet, une tendance inverse est observée depuis ce classement suite à des mesures prises par le Gouvernement, notamment pour augmenter les recettes publiques. Le taux d'inflation mensuel est passé de 11% en octobre 2022 à une moyenne de 1.6% pour l'année 2023. Le taux de change est passé de 154 gourdes pour un dollar US en mars 2023 à 134 gourdes pour un dollar US en septembre 2023. Les prévisions d'inflation pour l'année 2024, tel que publié par le FMI, sont estimées à 13%. Au cas où ces prévisions d'inflation ne se confirmeraient pas et que l'indice cumulatif d'inflation sur trois ans devait être maintenu au-dessus de 100% en 2024, le Groupe reverrait ses états financiers consolidés à la lueur des exigences de IAS 29 « Information Financière dans les Économies Hyperinflationnistes ». Cette norme préconise le retraitement des actifs et passifs non monétaires ainsi que tous les éléments du résultat global à l'aide d'un indice général des prix ainsi que la reconnaissance en résultats nets du profit ou de la perte nette sur la position monétaire.

De l'avis de la Direction, à l'exception des redressements qui auraient pu s'avérer nécessaires si la documentation relative aux opérations des cartes de crédit/prépayées et aux soldes comptables y relatifs avait été obtenue, si les plus-values sur les placements en immobilier avaient été enregistrées, si des évaluations actuarielles du régime de retraite et du fonds de prime en administration avaient été obtenues, et si les plus ou moins-values sur les placements locaux avaient été déterminées, tel que reflété dans le rapport des auditeurs indépendants, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

**(a) Conversion des comptes exprimés en devises**

Conformément à IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan. Les effets de réévaluation résultant de ces conversions sont inscrits à l'état du résultat net.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(a) Conversion des comptes exprimés en devises (suite)**

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état du résultat net.

**(b) Dépréciation des actifs financiers**

En accord avec les exigences de IFRS 9, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créances et les hors bilan comptabilisés au coût amorti.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de créances gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas sujets à dépréciation.

Cette provision pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9 est basée sur une série d'hypothèses et de méthodologies de crédit propres à la Banque et au système bancaire en général qui incluent :

- Les changements au niveau de la notation du risque de crédit des emprunteurs
- La durée de vie des instruments financiers
- L'intégration de certaines informations prospectives
- Les prévisions concernant le contexte actuel (ie: changements au niveau des conditions macroéconomiques, telles que l'inflation, les taux de change, les taux d'intérêts et le Produit Intérieur Brut)
- Les troubles politiques avec des conséquences économiques importantes pour le pays qui ont entravé la libre circulation dans certaines zones du pays, affecté le pouvoir d'achat des consommateurs et décapitalisé plusieurs entreprises.
- Les sanctions prises par certains pays contre des agents politiques et économiques en Haïti, accentuant le climat d'incertitude et de crise.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(b) Dépréciation des actifs financiers (suite)**

La Direction doit donc exercer un niveau important de jugement pour établir cette provision pour pertes de crédit attendues, à chaque date de clôture. Les critères réglementaires de la Banque Centrale qui ont toujours été en ligne avec la gestion interne de la Banque du risque de crédit et qui présentent l'avantage d'avoir été testés et validés sont également pris en considération. Les ajustements requis pour l'application de IFRS 9 par rapport aux exigences réglementaires font l'objet d'ajustements et sont reflétés dans le compte de réserve (**note 3 u**).

Cette provision pour pertes de crédit attendues (PCA) est déterminée en considérant la classification des actifs financiers en différentes phases comme suit :

**Phase 1** Les actifs financiers n'ayant pas subi de détérioration significative de crédit (moins de 31 jours de retard): les bons BRH et les bons du Trésor (**note 6**), les placements locaux au coût amorti (**note 7**), les placements à l'étranger au coût amorti (**note 8**), les prêts (**note 10**) et certains autres éléments d'actif (**note 15**) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont comptabilisées pour les 12 mois à venir.

**Phase 2** Les actifs financiers précités, pour lesquels il y a une détérioration du crédit dans la comptabilisation initiale sont considérées comme des actifs dépréciés. Les actifs financiers (31-89 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont comptabilisées sur la durée des actifs financiers.

**Phase 3** Les actifs financiers qui ont subi des événements affectant sévèrement leurs flux de trésorerie futurs sont considérés comme des actifs à défaut. Les actifs financiers (90 jours de retard et plus) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont aussi comptabilisées sur la durée des actifs financiers.

Les actifs financiers à défaut pour lesquels la Banque a épuisé tous les recours légaux et autres sont décomptabilisés et sont présentés à la valeur de la garantie qui sera réalisée.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(b) Dépréciation des actifs financiers (suite)**

La définition de défaut utilisée pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour transférer les instruments financiers d'une phase à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion de risque de crédit interne. La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours et plus.

Si la notation du risque de crédit s'améliore pour un instrument financier, cet actif est reclassifié dans la phase correspondant au nouveau statut de cet actif financier à la date de présentation de l'information financière. Ceci résulte donc en des transferts de provision d'une phase à l'autre au cours de l'exercice.

Les pertes de crédit attendues (PCA) par phase sont calculées à l'aide des trois variables suivantes :

- La Probabilité de Défaut (PD) pour un actif financier ou une catégorie d'actifs financiers (avec des risques similaires) correspondant au pourcentage de perte estimé.
- L'Exposition en Cas de Défaut (ECD) représentant le montant (principal et intérêts).
- La Perte en Cas de Défaut (PCD) représentant le pourcentage non sécurisé de l'ECD. Elle prend en considération le montant des garanties récupérables.

Par la suite, les pertes de crédit attendues sont actualisées en général au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier respectif.

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans la dotation aux pertes de crédit à l'état du résultat net (**note 20**).

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(c) Détermination de la juste valeur**

IFRS 13 établit également une hiérarchie des justes valeurs pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet. Elle comporte trois niveaux :

- Les données d'entrée de **Niveau 1** qui comprennent les cours (non ajustés) auxquels une entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un cours sur un marché actif fournit les indications les plus fiables quant à la juste valeur.
- Les données d'entrée de **Niveau 2** sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de **Niveau 1** qui sont observables directement ou indirectement. Elles comprennent les cours sur des marchés actifs ou non pour des actifs identiques ou similaires.
- Les données d'entrée de **Niveau 3** sont des données non observables concernant l'actif à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur seulement dans la mesure où il n'existe pas des données d'entrées observables pertinentes disponibles.

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La norme IFRS 13 considère le marché principal comme le marché sur lequel on observe le volume et le niveau d'activités les plus élevés et le marché le plus avantageux comme le marché qui maximise le montant qui serait reçu, ou minimise le montant qui serait payé, pour la transaction en l'absence du marché principal.

Pour les actifs transigés sur les marchés boursiers, les valeurs cotées des marchés actifs sont utilisées (**Niveau 1**). S'il n'existe pas de prix coté, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'appréciation de données observables, tel que décrit dans les notes respectives (**Niveau 2**).

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(d) Liquidités**

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts gardés à la BRH, entre autres, en couverture des réserves, les dépôts à d'autres banques avec une maturité à très court terme et/ou remboursables sur demande, et les effets de compensation.

**(e) Placements**

Les placements sont composés de placements locaux et de placements à l'étranger.

Les placements locaux comprennent les bons du Trésor et les bons BRH, les obligations de sociétés locales et des instruments de capitaux propres.

Les placements à l'étranger sont composés de dépôts à terme, de bons du Trésor USA, d'obligations d'agences gouvernementales USA, d'obligations de sociétés privées et d'instruments de capitaux propres.

A leur comptabilisation initiale, la Banque procède à la classification des placements en fonction du modèle économique et des caractéristiques de flux de trésorerie de ces instruments financiers.

Les placements sont ainsi comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net selon les catégories définies par IFRS 9.

- i) **Coût amorti.*** Ces placements sont composés d'instruments de créances suivants : bons du Trésor et bons BRH (**note 6**), bons du Trésor USA, obligations du Gouvernement des États-Unis, de sociétés privées et de dépôts à terme (**note 8**) et obligations dans des sociétés locales (**note 7**) qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels. Ces placements sont à maturité fixe et gardés à échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; les primes et escomptes et les coûts de transactions connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de chaque instrument dans les revenus d'intérêts. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers. Ces placements sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(e) Placements (suite)**

Les gains réalisés et les pertes constatées lors de la vente des placements sont imputés à l'état du résultat net de l'exercice.

*ii) **Juste valeur par le biais de résultat net.*** Ces placements consistent en des titres de créances: obligations du Gouvernement des États-Unis, obligations de sociétés privées (**note 8**) et instruments de capitaux propres dans une banque étrangère (**note 8**) et dans des sociétés locales (**note 7**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur, par le biais du résultat net. Ces placements sont généralement acquis en vue de revente ou dans le but de réaliser des plus-values.

Les coûts des transactions sont imputés directement aux résultats. Les revenus d'intérêts, dividendes et les fluctuations de juste valeur sont comptabilisés à l'état du résultat net ainsi que les gains réalisés et les pertes constatées lors de l'aliénation de ces titres.

**(f) Prêts**

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Dans les prêts à défaut sont inclus les prêts en retard de paiement de 90 jours et plus. Ces prêts sont reclassés comme réguliers lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute quant à leur recouvrement.

En 2023, les prêts avec moratoire sont ceux qui ont reçu un moratoire sur le remboursement du principal en accord avec les dispositions prises par la Banque Centrale en fonction de la conjoncture liée aux troubles politiques.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Ces prêts sont reclassés comme prêts courants lorsque les dispositions de restructuration sont respectées et les critères de classification requis pour les prêts courants sont conformes.

À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(f) Prêts (suite)**

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes de crédit attendues établie au bilan lorsque tous les efforts de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétés et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement à l'état du résultat net.

La Direction établit une provision pour pertes de crédit attendues en fin d'exercice qui représente une estimation des pertes de crédit attendues sur le portefeuille de prêts à cette date conformément ce qui est décrit à la **note 3 b**. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction. Les soldes des cartes de crédit sont provisionnés à 100% lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 180 jours.

La dotation aux pertes de crédit sur prêts apparaissant à l'état du résultat net représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de crédit attendues exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision tel que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision (IFRS) pour pertes de crédit attendues reflétée au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte séparé de réserve générale pour pertes sur prêts à l'avoir net (**3 u**).

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(g) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives**

Les accords de location sont comptabilisés en accord avec les prescrits de IFRS 16.

À la comptabilisation initiale, la Banque enregistre un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative pour les accords de location des propriétés louées en accord avec IFRS 16.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de l'obligation locative augmenté des paiements de loyers payés d'avance, plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur et une estimation de tout coût de démantèlement prévu de l'actif sous-jacent, moins tout avantage incitatif à la location. Cet actif non monétaire est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de la Banque et est amorti sur une base linéaire, sur la plus courte période entre la durée de vie utile de l'actif sous-jacent et la durée probable anticipée de l'accord de location.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début, en utilisant le taux d'emprunt marginal. Ce passif monétaire est exprimé en la monnaie de l'accord de location y relatif. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la Banque modifie son évaluation relative à l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation. L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférent ou est enregistré au résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Dans le cas des accords variables, qui sont exprimés en fonction d'un indice, comme le taux de change ou la variation de prix, l'effet de l'indexation est capitalisé à l'actif et est amorti sur la durée restante de l'actif au titre de droits d'utilisation.

L'amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, relatifs aux obligations locatives, sont comptabilisés à l'état du résultat net.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(g) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives (suite)**

La comptabilisation des accords de location selon IFRS 16, implique du jugement et requiert de la Banque l'application d'hypothèses et d'estimations, pour déterminer:

- Que les taux d'intérêts appropriés soient utilisés pour calculer les obligations locatives.
- Que la durée des accords de location soit adéquate. Pour ce faire, la Banque doit évaluer si elle a une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de résiliation de l'accord sera exercée, en tenant compte de certains aspects comme : les modalités de l'accord, la nature et la localisation du bien, l'existence d'améliorations locatives importantes et la disponibilité de solutions alternatives pour se relocaliser dans la même zone.

**(h) Immobilisations**

Les immobilisations sont enregistrées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des accords de bail, selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont:

Immeubles	2.8%
Équipements informatiques	20%
Matériel et mobilier	10%
Matériel roulant	20% et 25%
Matériel énergétique	20%
Matériel de communication	10% et 20%
Matériel de climatisation	10% et 20%
Matériel de sécurité	20%
Améliorations locatives	8% à 11%

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(h) Immobilisations (suite)**

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les débours importants pour amélioration et reconditionnement sont capitalisés, tandis que ceux effectués pour entretien et réparations sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de dispositions d'immobilisations sont reflétés à l'état du résultat net.

**(i) Propriétés détenues pour revente**

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente, présentées dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont des biens reçus en dation en paiement ou adjugés en faveur de la Banque, en compensation des montants dus incluant les soldes des prêts, les intérêts à recevoir et les frais déboursés par la Banque à des fins de reprise, lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs. Ces propriétés sont comptabilisées à la juste valeur estimative à la date de la transaction.

La Banque a établi un programme actif de ventes selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai ne dépassant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont virés aux placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

La juste valeur a été estimée à partir des expertises effectuées par des experts-évaluateurs indépendants.

Conformément à la réglementation bancaire une réserve est requise sur les propriétés détenues pour revente (**note 3k**) et est comptabilisée à un poste distinct de réserve pour biens immobiliers hors exploitation à l'état de l'évolution de l'avoir net.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(j) Placements en immobilier**

Les placements en immobilier, présentés au poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont constitués de terrains et d'immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminée. Ils sont gardés à leur juste valeur estimée par des évaluateurs indépendants et ne sont pas amortis, conformément à IAS 40.

Ces placements en immobilier doivent être présentés à la juste valeur et, pour ce faire, la législation haïtienne en vigueur exige trois évaluations de chaque bien par des évaluateurs indépendants. Quoique certains des placements en immobilier présentent des plus-values, la Direction de la Banque désire procéder à des analyses additionnelles avant de les comptabiliser. Cette situation résulte en une réserve dans le rapport des auditeurs indépendants.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans les justes valeurs des placements en immobilier est comptabilisée à l'état du résultat net.

Certains des immeubles sont loués à des organismes de l'État et à des entreprises commerciales. Les revenus de loyers, lorsque gagnés, et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état du résultat net.

Conformément à la réglementation bancaire une réserve est requise sur les placements en immobiliers (**note 3k**) et est comptabilisé à un poste distinct de réserve pour biens immobiliers hors exploitation à l'état de l'évolution de l'avoir net.

**(k) Réserve pour biens immobiliers hors exploitation**

Le poste de réserve pour biens immobiliers hors exploitation, requis par la réglementation bancaire, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH en fonction de la Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées ainsi:

- À la réception, 30% de la juste valeur estimative des biens reçus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation, à partir de l'application de cette Loi.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(k) Réserve pour biens immobiliers hors exploitation (suite)**

- La provision annuelle de 20% de la valeur inscrite des biens adjugés ou reçus en dation de paiement non vendus après un délai de deux ans, jusqu'à 100% de la valeur inscrite. Cette addition au niveau de la réserve est effective depuis le 3 décembre 2015 en fonction de la note interprétative no. 1 de la BRH datée du 3 décembre 2013 quant à l'application de l'article 189 de la Loi.

Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires. Lorsque la Banque dispose de biens immobiliers hors exploitation, les réserves constituées sur ces biens sont virées aux bénéfices non répartis.

**(l) Accords à terme de change**

Les accords à terme de change comprennent des accords de gré à gré portant sur des engagements d'échanger deux devises (Gourdes et dollars US) à une date ultérieure selon un taux de change prédéterminé et des modalités convenus entre les deux parties à la date de l'accord. Ces accords à terme de change reflètent les montants à recevoir dans une devise et les montants à remiser dans une autre devise en accord avec les modalités des accords respectifs.

**(m) Achalandage et autres immobilisations incorporelles**

L'achalandage représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des éléments d'actif et de passif nets acquis. Cet actif intangible n'est pas amorti en accord avec IFRS 3. L'achalandage doit subir un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur aurait subi une dépréciation. L'achalandage est présenté au coût moins les pertes de valeur encourues. Les pertes de valeur comptabilisées ne peuvent pas être renversées. Il n'y a pas de baisse de valeur permanente de la valeur comptable de l'achalandage à la date de ces états financiers.

Les logiciels informatiques, composant les autres immobilisations incorporelles, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à un taux de 50%.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(n) Acceptations et lettres de crédit**

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre d'engagements par acceptations bancaires et de lettres de crédit est comptabilisée comme un élément de passif au bilan.

En contrepartie, le recours de la Banque contre le client dans le cas où elle serait tenue d'honorer ces engagements est comptabilisé comme un élément d'actif équivalent.

**(o) Dépôts et emprunts**

Les dépôts et emprunts sont comptabilisés au coût. Leur juste valeur est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché.

**(p) Réserves des banques locales**

Les réserves des banques locales représentent les dépôts effectués par les succursales des banques commerciales dans les villes de provinces à titre de réserve obligatoire maintenue par la BNC pour le compte de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts. La juste valeur de ces dépôts est assimilable à la valeur aux livres puisqu'il s'agit de dépôts à très court terme.

**(q) Exonération d'impôts et de taxes**

Conformément à la loi du 17 août 1979 amendée par le Décret du 23 novembre 2005, la Banque est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État à l'occasion de toutes opérations qui lui sont propres.

**(r) Versement au Trésor Public**

Conformément à la loi du 17 août 1979 et du Décret du 23 novembre 2005, le revenu net réalisé par la Banque sera versé au Trésor Public jusqu'à concurrence de 25%, et le solde sera affecté à la constitution de la réserve légale de 10% et d'autres réserves spéciales destinées aux fins d'investissement, de placement, d'expansion et autres, à fixer par le Conseil d'Administration.

Pour les exercices 2023 et 2022, les montants à verser au Trésor Public ne sont pas encore déterminés.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(s) Régime de retraite et fonds de prime en administration**

La BNC offre à ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type de fin de carrière qui prévoit le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen des cinq dernières années de service des bénéficiaires.

La Banque dispose aussi d'un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite résultant en des primes de service et des primes de séparation.

Aucune étude actuarielle du régime de retraite ni du fonds de prime en administration ne sont disponibles. Les charges sont comptabilisées sur une base estimative et non sur la base des obligations actuarielles. Les surplus ou le passif actuariel ainsi que l'amortissement y relatif ne sont pas déterminés.

Les Normes Internationales d'Information Financière requièrent que la Banque effectue à la fin de chaque exercice une évaluation actuarielle. Par conséquent, les informations présentées aux **notes 19 et 23** ne sont pas conformes aux exigences de ces normes.

**(t) Réserve légale**

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le revenu net de l'exercice est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% de la dotation du capital.

**(u) Réserve générale pour pertes sur prêts**

La réserve générale pour pertes sur prêts établie par la Direction est constituée à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale pour couvrir les risques de pertes potentielles incluant les provisions générales sur le portefeuille de prêts, par rapport aux provisions calculées selon les IFRS, telles que reflétées au bilan. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(v) Intérêts**

Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés sur une base d'exercice. Les revenus d'intérêts sur les cartes de crédit sont capitalisés jusqu'à 180 jours. Après cette période, le solde dû impayé est provisionné.

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les bons BRH et les bons du Trésor, les prêts et les placements locaux et étrangers, ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts et les emprunts.

**(w) Commissions**

Les commissions qui sont importantes à la détermination des taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état du résultat net lorsque les services sont rendus.

**(x) Réserves obligatoires sur dépôts et autres passifs**

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves obligatoires équivalant, aux 30 septembre 2023 et 2022, à 40% sur les passifs en gourdes, à 53% et à 51% sur les passifs en monnaies étrangères. La couverture en monnaies étrangères est maintenue en gourdes à concurrence de 12.5%. Cette exigence ne s'applique pas sur les réserves des banques locales qui ne font pas partie des réserves effectives.

Les taux de réserves obligatoires pour les dépôts des entreprises publiques non financières sont de 100%.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**(y) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application**

En date de ces états financiers, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2023. Elles n'ont pas été prises en considération dans la préparation des états financiers de la BNC. Ce sont principalement :

<p><b>IFRS 17</b> <i>Contrats d'assurance</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023. IFRS 17 remplace IFRS 4.</p>
<p><b>Modifications d'IFRS 10 et IAS 28</b> <i>États financiers consolidés et participation dans des entreprises associées et des coentreprises</i></p>	<p>L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur de ces modifications qui traitent de la vente et de l'apport d'actifs entre investisseurs et entreprises associées ou coentreprises.</p>
<p><b>Modification d'IAS 1</b> <i>Présentation d'états financiers</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui modifie principalement la classification des passifs courants et non courants, et qui clarifie également les normes comptables à divulguer selon leur importance.</p>
<p><b>Modification d'IAS 8</b> <i>Méthodes comptables et changements d'estimations comptables</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui introduit une nouvelle définition des estimations comptables et précise la relation entre méthodes comptables et estimations comptables.</p>
<p><b>Modification à IAS 12</b> <i>Impôts sur le revenu</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui clarifie comment les sociétés doivent enregistrer les impôts reportés relatifs à certaines transactions comme des contrats de bail et des provisions pour retraits d'actifs.</p>

La Direction ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence significative sur les états financiers de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES**

L'activité d'intermédiation financière est associée à de nombreux risques dont la gestion est d'une importance capitale en raison des effets négatifs qu'ils pourraient avoir sur les opérations d'une banque, ses résultats d'exploitation et son patrimoine financier. Les principaux risques sont:

- Le risque de liquidités ;
- Le risque de crédit ;
- Le risque de marché portant sur le change et les taux d'intérêts ;
- Le risque de blanchiment des avoirs et de financement du terrorisme.

Consciente que l'atteinte de ses objectifs financiers passe par une gestion efficace des risques, la Banque Nationale de Crédit applique des politiques de gestion concertée et prudente à l'égard de ces risques. Elle a développé un ensemble de procédures servant de guide et d'orientation aux directions et, elle a mis en place un système de contrôle conforme à la pratique dans le secteur bancaire et aux normes prudentielles de la Banque Centrale. La gestion des risques à la BNC est exercée à travers un dispositif de contrôle interne qui permet au Conseil d'Administration de s'assurer d'une maîtrise des activités de la Banque à tous les niveaux. Durant l'exercice 2023, le Conseil d'Administration n'a fonctionné qu'avec une partie de ses cinq membres : 3 membres d'octobre 2022 à avril 2023 et deux membres par la suite. Outre la structure opérationnelle hiérarchisée, le dispositif de contrôle comprend aussi les comités spécialisés qui analysent les risques, supervisent les activités des directions et définissent les grandes lignes opérationnelles. Parmi ces comités, il y a le Comité de Direction, le Comité de Trésorerie, le Comité de Crédit, le Comité d'Audit et de Conformité, et le Comité de Sécurité et de Déontologie.

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la BNC est comme suit:

**(A) RISQUE DE LIQUIDITÉS**

Le risque de liquidités est le risque que la Banque ne dispose pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour faire face à tous ses engagements de sorties de fonds, que ceux-ci soient inscrits au bilan ou non. Une gestion efficace des liquidités est essentielle pour maintenir la confiance du marché et protéger le capital de la Banque.

Pour gérer ce risque, la BNC assure une surveillance quotidienne des liquidités. Elle met en œuvre une politique prudente de gestion des liquidités qui lui permet d'être en mesure de remplir en tout temps ses engagements exigeant des sorties de fonds. Elle porte une attention particulière aux échéances de dépôts et de prêts, ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds, tout en respectant les exigences qui s'appliquent à elle. Le Comité de Trésorerie de la BNC se réunit chaque semaine et assure une surveillance quotidienne de ses besoins opérationnels.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
Notes aux états financiers

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**(A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)**

La BNC respecte en général les normes prudentielles de la BRH en matière de liquidités; elle maintient les réserves obligatoires exigées par la circulaire 72-3.

Les termes d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre :

**30 septembre 2023**

(En milliers de gourdes)	Courants	1-3 mois	3 mois-1 an	Plus d'un an	Total
<b>Dépôts: (note 16)</b>					
Dépôts à vue	G 41,607,872	-	-	-	41,607,872
Dépôts d'épargne	37,731,734	-	-	-	37,731,734
Dépôts à terme	<u>937,007</u>	<u>83,494</u>	<u>293,703</u>	<u>10,267,939</u>	<u>11,582,143</u>
<b>Total dépôts</b>	<b><u>80,276,613</u></b>	<b><u>83,494</u></b>	<b><u>293,703</u></b>	<b><u>10,267,939</u></b>	<b><u>90,921,749</u></b>
<b>Emprunts et obligations</b>					
BRH (note 17)	149,320	7,176	25,485	2,441,188	2,623,169
Réserves des banques locales (note 18)	486,066	-	-	-	486,066
Accords à terme de change (note 9)	219,068	-	-	-	219,068
Obligations locatives (note 11)	-	-	54,930	230,089	285,019
Autres éléments de passif, net des taxes à payer (note 19)	<u>4,684,348</u>	<u>575,189</u>	<u>3,297,717</u>	<u>3,300,615</u>	<u>11,857,869</u>
<b>Total - autres</b>	<b>5,538,802</b>	<b>582,365</b>	<b>3,378,132</b>	<b>5,971,892</b>	<b>15,471,191</b>
<b>Total</b>	<b>G 85,815,415</b>	<b>665,859</b>	<b>3,671,835</b>	<b>16,239,831</b>	<b>106,392,940</b>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
Notes aux états financiers

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****(A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)****30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)	Courants	1-3 mois	3 mois-1 an	Plus d'un an	Total
<b>Dépôts: (note 16)</b>					
Dépôts à vue	G 44,251,782	-	-	-	44,251,782
Dépôts d'épargne	34,715,473	-	-	-	34,715,473
Dépôts à terme	<u>75,542</u>	<u>-</u>	<u>11,315,274</u>	<u>402,939</u>	<u>11,793,755</u>
<b>Total dépôts</b>	<b><u>79,042,797</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>11,315,274</u></b>	<b><u>402,939</u></b>	<b><u>90,761,010</u></b>
<b>Emprunts et obligations</b>					
BRH (note 17)	-	3,000,000	746,602	3,137,426	6,884,028
Réserves des banques locales (note 18)	515,060	-	-	-	515,060
Accords à terme de change (note 9)	1,118,601	-	-	-	1,118,601
Obligations locatives (note 11)	-	-	45,990	107,314	153,304
Autres éléments de passif, net des taxes à payer (note 19)	<u>3,017,685</u>	<u>431,568</u>	<u>4,339,695</u>	<u>2,950,650</u>	<u>10,739,598</u>
<b>Total - autres</b>	<b>4,651,346</b>	<b>3,431,568</b>	<b>5,132,287</b>	<b>6,195,390</b>	<b>19,410,591</b>
<b>Total</b>	<b>G 83,694,143</b>	<b>3,431,568</b>	<b>16,447,561</b>	<b>6,598,329</b>	<b>110,171,601</b>

**(B) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières et/ou contractuelles à l'endroit de la Banque.

Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que par la Réserve Fédérale des États-Unis ou par certains autres organismes internationaux, dans les territoires où la Banque détient certains actifs, ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
Notes aux états financiers

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)***

Ce risque concerne les principaux actifs financiers suivants:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Liquidités (note 5) :</b>		
Dépôts à la BRH	<b>G 38,537,903</b>	38,481,852
Dépôts à des banques étrangères	<b>2,756,476</b>	5,055,518
Effets de compensation	<b>689,027</b>	548,264
	<b><u>41,983,406</u></b>	<u>44,085,634</u>
<b>Placements:</b>		
Bons BRH et bons du Trésor, net (note 6)	<b>26,877,609</b>	26,224,156
Placements locaux (note 7)	<b>465,334</b>	679,210
Placements à l'étranger (note 8)	<b>15,803,137</b>	13,859,061
	<b><u>43,146,080</u></b>	<u>40,762,427</u>
<b>Accords à terme de change (note 9)</b>	<b><u>218,995</u></b>	<u>1,153,991</u>
<b>Crédit:</b>		
Prêts, net (note 10)	<b><u>21,136,648</u></b>	<u>22,847,410</u>
<b>Autres éléments d'actif, net (note 15)</b>	<b><u>63,738</u></b>	<u>505,246</u>
	<b>G 106,548,867</b>	109,354,708

**(i) Liquidités**

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2023 et 2022, 92% et 87% des liquidités sont gardées à la Banque Centrale en couverture de réserves. Dans l'ensemble, la Direction juge que le risque de crédit associé aux liquidités est nul.

**(ii) Placements**

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre. Pour gérer ce risque, la Banque investit dans des instruments dont elle maîtrise les mécanismes opérationnels et financiers, avec un rendement proportionnel aux risques.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)***

**(ii) Placements (suite)**

La Direction considère les Bons du Trésor qui représentent 62% des placements aux 30 septembre 2023 et 2022 comme des instruments financiers à risque modéré et la Direction est confiante que le Trésor Haïtien pourra honorer ses engagements dans les délais.

La Direction considère les Bons BRH qui représentent 2% des placements au 30 septembre 2022 comme des instruments financiers non à risque. L'échéance de ces bons n'excédait pas 91 jours.

La Direction considère comme modéré le risque sur les placements locaux (moins de 2% des placements) en obligations et en instruments de capitaux propres. Elle demande régulièrement des informations financières afin d'en assurer une valorisation adéquate. Par ailleurs, elle considère comme faible le risque sur les placements interbancaires.

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les placements à l'étranger sont principalement composés de dépôts à terme (63% et 67%) et d'obligations d'agences gouvernementales (24% et 23%), soit 87% et 90% de ces placements. La Direction considère comme faible le risque de crédit sur les dépôts à terme et sur les obligations d'agences gouvernementales. La Direction considère comme modéré le risque de crédit sur les autres placements à l'étranger.

**(iii) Crédit**

Les politiques établies par la Banque l'assurent d'une gestion adéquate de ce risque; ainsi:

- Les nouveaux prêts sont analysés, approuvés par le Comité de Crédit et adéquatement documentés.
- L'Administration du Crédit s'assure de la mise en place des garanties exigées avant tout décaissement.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**

**(iii) Crédit (suite)**

- Le portefeuille de prêts est géré par un système informatique et fait l'objet de suivi rigoureux et systématique par la Direction du Crédit, l'Administration du Crédit et le Comité de Crédit.
- Aux 30 septembre 2023 et 2022, les prêts garantis par le MEF et l'État Haïtien, et les prêts financés par la BRH représentant 40% et 44% respectivement.
- Les clients délinquants sont poursuivis par la Direction du Crédit, l'Unité de Recouvrement, le Bureau du Contentieux et enfin, par les conseillers juridiques externes.
- Des provisions spécifiques et une réserve générale sont constituées en couverture des prêts à défaut. Elles représentent 98% et 86% des prêts à défaut aux 30 septembre 2023 et 2022.
- La Banque se soumet en général au respect des normes prudentielles de la Banque Centrale concernant la classification des prêts et l'établissement de provisions pour pertes de crédit attendues (Circulaire no. 87), la limite de 50% du portefeuille de prêts en dollars US par rapport au passif en dollars US (Circulaire no. 97), et la concentration des risques de crédit (Circulaire no. 83.4) qui restreint, en fonction des fonds propres réglementaires, les montants de crédit pouvant être octroyés à un emprunteur, un groupe d'emprunteurs, et aux principaux secteurs de l'économie.

**(iv) Accords à terme de change**

La Banque considère le risque comme étant faible sur les accords à terme de change étant donné que les contreparties se retrouvent au passif.

**(v) Acceptations et lettres de crédit**

Aux 30 septembre 2023 et 2022, la Banque ne détient pas d'acceptations ni de lettres de crédit.

**(vi) Autres éléments d'actif**

La Banque considère comme faible le risque de non-paiement sur les autres éléments d'actif financier qui représentent des opérations courantes qui sont réglées dans de courts délais.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)***

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime des actifs financiers de la Banque concernés par ce risque, est comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<u>Liquidités</u>		
Haïti	<b>G 39,226,930</b>	39,030,116
États-Unis	<b>2,736,489</b>	5,044,839
Panama	<b>19,935</b>	10,526
Angleterre	<b>52</b>	153
	<b><u>41,983,406</u></b>	<b><u>44,085,634</u></b>
<u>Placements</u>		
Haïti	<b>27,342,943</b>	26,903,366
Panama	<b>10,546,472</b>	8,773,194
États-Unis	<b>5,256,665</b>	4,497,339
Canada	<b>-</b>	588,528
	<b><u>43,146,080</u></b>	<b><u>40,762,427</u></b>
<u>Accords à terme de change</u>		
Haïti	<b><u>218,995</u></b>	<u>1,153,991</u>
<u>Crédit</u>		
Haïti	<b><u>21,136,648</u></b>	<u>22,847,410</u>
<u>Autres éléments d'actif, net</u>		
Haïti	<b><u>63,738</u></b>	<u>505,246</u>
Total des actifs financiers	<b>G 106,548,867</b>	109,354,708

***(C) RISQUE DE MARCHÉ***

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables lui permettant d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

**(i) Risque de change**

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume de l'actif détenu en devises et le volume du passif libellé dans les mêmes devises suite à la variation du cours de ces devises.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

**(i) Risque de change (suite)**

Pour gérer ce risque, la BNC a adopté une politique qui consiste à ne pas prendre en général de position de cambiste en devises allant au-delà de trois jours ouvrables. En 2023, (voir **note 27 a**), les résultats de la Banque ont été affectés par une perte de change importante causée par le remboursement en gourde, du prêt en dollars du MEF à des taux différents du taux du marché. La circulaire no. 81-5 de la Banque Centrale sur le risque de change, en vigueur depuis avril 2017, qui stipule que la position en devises étrangères, en valeur absolue, ne doit pas dépasser 0.5% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères. Cependant, la Banque considère certains placements locaux (instruments de capitaux propres) payés en dollars comme des placements monétaires en dollars ce qui crée des débalancements au niveau de la position lorsqu'ajustés en fin d'exercice.

Les positions nettes de change de la Banque, par monnaie, étaient comme suit aux 30 septembre :

**30 septembre 2023**

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>Gourdes</b>	<b>Dollars convertis</b>	<b>Euros convertis</b>	<b>Total</b>
Liquidités	G 22,954,378	24,224,290	7,196	47,185,864
Bons du Trésor	26,877,609	-	-	26,877,609
Placements locaux et étrangers	290,968	15,977,503	-	16,268,471
Prêts, net	17,444,998	3,691,650	-	21,136,648
Accords à terme de change	218,995	-	-	218,995
Autres éléments d'actif, net	54,304	9,434	-	63,738
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>G 67,841,252</b>	<b>43,902,877</b>	<b>7,196</b>	<b>111,751,325</b>
Dépôts	48,713,612	42,208,137	-	90,921,749
Emprunts et obligations - BRH	2,623,169	-	-	2,623,169
Réserves des banques locales	188,636	297,430	-	486,066
Obligations locatives	5,290	279,729	-	285,019
Accords à terme de change	-	219,068	-	219,068
Autres éléments de passif, net des taxes à payer	8,376,406	3,481,293	170	11,857,869
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>G 59,907,113</b>	<b>46,485,657</b>	<b>170</b>	<b>106,392,940</b>
<b>Actifs, net</b>	<b>G 7,934,139</b>	<b>(2,582,780)</b>	<b>7,026</b>	<b>5,358,385</b>

Pour chaque variation d'une gourde par rapport au dollar US et à l'Euro, la position de change en dollars US et Euros convertis résulterait en un gain ou une perte de change respectivement de G 19.2 millions et G 49.7 mille, selon le cas.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

**(i) Risque de change (suite)**

**30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis	Euros convertis	Total
Liquidités	G 21,829,198	28,112,444	844	49,942,486
Bons BRH et bons du Trésor	26,224,156	-	-	26,224,156
Placements locaux et étrangers	490,092	14,048,179	-	14,538,271
Prêts, net	17,693,339	5,154,071	-	22,847,410
Accords à terme de change	117,241	1,036,750	-	1,153,991
Autres éléments d'actif, net	11,819	493,427	-	505,246
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>G 66,365,845</b>	<b>48,844,871</b>	<b>844</b>	<b>115,211,560</b>
Dépôts	47,617,630	43,143,380	-	90,761,010
Emprunts et obligations - BRH	6,884,028	-	-	6,884,028
Réserves des banques locales	294,492	220,568	-	515,060
Obligations locatives	-	153,304	-	153,304
Accords à terme de change	997,119	121,482	-	1,118,601
Autres éléments de passif, net des taxes à payer	6,994,135	3,745,463	-	10,739,598
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>G 62,787,404</b>	<b>47,384,197</b>	<b>-</b>	<b>110,171,601</b>
<b>Actifs, net</b>	<b>G 3,578,441</b>	<b>1,460,674</b>	<b>844</b>	<b>5,039,959</b>

Pour chaque variation d'une gourde par rapport au dollar US et à l'Euro, la position de change en dollars US et Euros convertis résulterait en un gain ou une perte de change respectivement de G 12.4 millions et G 7.3 mille, selon le cas.

Les taux de change des différentes devises par rapport à la gourde étaient comme suit:

	2023	2022
<b>Aux 30 septembre</b>		
Dollars US	134.2581	117.7047
Euros	141.4409	114.7150
<b>Taux moyens de l'exercice</b>		
Dollars US	140.9694	107.1283
Euros	147.2334	115.2752

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)***

**(ii) Risque de taux d'intérêts**

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts sur le bénéfice et par conséquent, le capital de la Banque. Il correspond au risque qu'une variation des taux d'intérêts ait un impact négatif sur le revenu net d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'importance et de l'évolution des variations des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et de la structure des échéances des instruments financiers.

Ce risque est adéquatement contrôlé à la BNC, en raison du fait qu'une partie importante des actifs et passifs porteurs d'intérêts sont à taux variables et à court terme, permettant ainsi à la Banque de modifier rapidement ces taux d'intérêts, réduisant ainsi le risque. Par ailleurs, les passifs financiers à taux fixes sont couverts à plus de 100% par des actifs financiers correspondants. Ainsi, aux 30 septembre 2023 et 2022, dû à l'importance des actifs financiers par rapport aux passifs financiers à taux d'intérêts fixes, la hausse ou la baisse des taux d'intérêts viendra augmenter ou réduire la marge nette d'intérêts.

La Banque exerce un suivi rigoureux de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les placements locaux
- Les placements à l'étranger
- Les emprunts.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)***

**(ii) Risque de taux d'intérêts (suite)**

En fin d'exercices, la structure des taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers porteurs d'intérêts était comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>%</b>	<b>2023</b>	<b>%</b>	<b>2022</b>
<b>Taux d'intérêts fixes:</b>				
Actifs financiers	<b>68% G</b>	<b>47,561,620</b>	63%	41,772,818
Passifs financiers	<b>23%</b>	<b>(14,490,333)</b>	27%	<u>(18,831,088)</u>
Net		<u><b>33,071,287</b></u>		<u>22,941,730</u>
<b>Taux d'intérêts variables:</b>				
Actifs financiers	<b>32%</b>	<b>22,715,559</b>	37%	24,837,422
Passifs financiers	<b>77%</b>	<b>(47,716,055)</b>	73%	<u>(49,854,264)</u>
Net		<u><b>(25,000,496)</b></u>		<u>(25,016,842)</u>
Total des actifs financiers porteurs d'intérêts	<b>100%</b>	<b>70,277,179</b>	100%	66,610,240
Total des passifs financiers porteurs d'intérêts	<b>100%</b>	<b>(62,206,388)</b>	100%	<u>(68,685,352)</u>
Net	<b>G</b>	<b>8,070,791</b>		(2,075,112)

***(D) CAPITAUX PROPRES***

Les capitaux propres comprennent la dotation de capital, les réserves établies et les bénéfices non répartis. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue périodiquement le retour sur capital et est soucieuse de garantir à l'État Haïtien un rendement satisfaisant qui n'affecte pas la capacité de la Banque d'assumer son développement futur.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)***

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (circulaire amendée 88-1) en matière de fonds propres. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires:

- ***Ratio de levier (actif/fonds propres)*** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires, d'autre part.
- ***Ratio de couverture des actifs à risque (fonds propres/actifs à risque)*** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan pondérés en fonction du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché, d'autre part.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en :

- des fonds propres de base (Catégories 1A et 1B) de Catégorie 1 attribuables aux actionnaires ordinaires nonobstant la réserve sur biens immobiliers hors exploitation et la réserve de réévaluation.
- des fonds propres complémentaires (catégorie 2) composés d'instruments financiers à durée initiale de 5 ans au minimum avec réduction progressive de pourcentage de prise en compte sur les cinq dernières années incluant les primes d'émission de ces instruments ; de la réserve générale pour pertes sur prêts ; des provisions pour pertes de crédit attendues sur les prêts et autres actifs conformément à IFRS 9.

En sus de l'exigence minimale de 12% fixée ci-dessus, les institutions financières doivent constituer en permanence, sur base individuelle et sur base consolidée, un coussin additionnel de fonds propres fixé à 2.5% des risques pondérés et qui doit être composé entièrement d'éléments de fonds propres de base (Catégorie 1A).

Le non-respect de cette exigence ne constitue pas une infraction susceptible de mesures disciplinaires mais requiert de constituer ou de reconstituer ce coussin lorsque le niveau n'est pas respecté en limitant la distribution des bénéfices selon un pourcentage variable en fonction de l'importance de l'insuffisance.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)***

Les institutions financières sont tenues de respecter ainsi les exigences globales de fonds propres comme suit :

- Fonds propres de base de catégorie 1 A : ratio minimum de 9.25% des risques pondérés
- Fonds propres de base de catégorie 1 : ratio minimum de 11.50% des risques pondérés
- Total des fonds propres : ratio minimum de 14.5% des risques pondérés.

Aux 30 septembre, ces ratios étaient comme suit:

<b>Ratios requis</b>	<b>Ratios de la Banque</b>	
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Ratio maximum actif fonds propres ( <b>20 fois</b> )	<b>16 fois</b>	16 fois
Ratio minimum des fonds propres de base Catégorie 1 A ( <b>9.25%</b> )	<b>23.67%</b>	20.96%
Ratio minimum des fonds propres catégorie 1 ( <b>11.5%</b> )	<b>23.67%</b>	20.96%
Ratio minimum total des fonds propres ( <b>14.5%</b> )	<b>25.38%</b>	25.07%

***(E) RISQUE DE BLANCHIMENT D'ARGENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME***

**Conformité**

Il est fait obligation aux banques de mettre en place une structure pour parer à toute éventualité de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. C'est aussi une condition sine qua non des correspondants étrangers en vue de transactions internationales.

À cet effet, l'État Haïtien a publié la Loi du 21 février 2001, celle du 11 novembre 2013 et celle du 28 septembre 2016 traitant de la problématique du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. La BNC en tant qu'institution responsable s'est dotée d'outils adéquats en vue d'être en conformité aux prescrits de la BRH à travers les circulaires 95-3, 99-3, 100-3 et 107-2.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

***(E) RISQUE DE BLANCHIMENT D'ARGENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME (SUITE)***

**Conformité (suite)**

Au point de vue organisationnel, le Bureau de Conformité relève du Conseil d'Administration. Au début de chaque exercice, un plan d'action est soumis au Conseil d'Administration pour approbation. Le Bureau de Conformité fait l'interface avec les correspondants étrangers, l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) et l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC). Le Bureau de Conformité organise et supervise les travaux de conformité des Directeurs de succursales qui sont aussi désignés Officiers de Conformité.

**Technologie**

La Banque s'est dotée d'outils informatiques modernes en vue d'optimiser ses actions dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, dont:

- Le logiciel de surveillance FCRM (Financial Crime Risk Management) qui aide à contrôler les transactions dans le but de prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- L'application «Swift Sanction Screening» qui assure le filtrage des transactions de transferts par rapport aux listes noires des principaux pays tels : les États-Unis, le Canada et certains pays d'Europe, actualisées régulièrement par SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunications);
- L'application dédiée à acheminer de manière électroniques les déclarations de transaction à l'UCREF (Unité Centrale de Renseignements Financiers);
- L'application dédiée à s'assurer de ne pas avoir de relation avec des personnes ou entreprises faisant partie de la liste noire de l'OFAC;
- L'application dédiée à la surveillance des transactions des comptes appartenant aux Personnes Politiquement Exposées.

Tous ces logiciels et applications fonctionnent de façon optimale.

**Opérationnel**

Des séances de formation et de formation continue sont effectuées en mode hybride pour continuer à sensibiliser les collaborateurs de tout changement ou mise à jour sur la problématique du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(5) LIQUIDITÉS**

Aux 30 septembre, les liquidités sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Encaisse	<b>G</b>	<b>5,202,458</b>	5,856,852
Dépôts à la Banque de la République d'Haïti (note 27)		<b>38,537,903</b>	38,481,852
Dépôts à des banques étrangères		<b>2,756,476</b>	5,055,518
Effets de compensation		<b>689,027</b>	548,264
<b>Total liquidités</b>	<b>G</b>	<b>47,185,864</b>	49,942,486

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires qui doivent être maintenues par la BNC, en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

Aux 30 septembre, les dépôts à des banques étrangères sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Dépôts portant intérêts	<b>G</b>	<b>2,729,345</b>	5,044,148
Dépôts sans intérêts		<u>27,131</u>	<u>11,370</u>
	<b>G</b>	<b>2,756,476</b>	5,055,518

Les dépôts à des banques étrangères portent intérêts aux taux qui varient entre 0.05% et 3.05% en 2023, et 0.05% et 1.30% en 2022.

Les dépôts à des banques étrangères incluent des dépôts de garantie sur :

(En milliers de US\$ et de gourdes)	2023		2022	
	US\$	Équivalent HTG	US\$	Équivalent HTG
Transactions liées à la carte de crédit	<b>4,257</b>	<b>571,561</b>	4,078	480,029

Aux 30 septembre, la répartition des liquidités par devises est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Liquidités en gourdes	<b>G</b>	<b>22,954,378</b>	21,829,198
Liquidités en dollars US		<b>24,224,290</b>	28,112,444
Liquidités en euros		<u>7,196</u>	<u>844</u>
	<b>G</b>	<b>47,185,864</b>	49,942,486

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
Notes aux états financiers

**(6) BONS BRH ET BONS DU TRÉSOR, NET**

Aux 30 septembre, les bons du Trésor, net se présentent ainsi:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>BONS DU TRÉSOR</b>			
Valeur nominale	<b>G</b>	27,300,000	25,800,000
Intérêts non gagnés		(422,391)	(375,309)
Bons du Trésor, net	<b>G</b>	26,877,609	25,424,691
Taux d'intérêts		11.75% à 12.00%	10.25% à 11.75%
Echéance		Octobre à décembre 2023	Octobre à décembre 2022
<b>Total bons du Trésor, net (note 27)</b>	<b>G</b>	<b>26,877,609</b>	<b>25,424,691</b>

Aux 30 septembre, les bons BRH se présentent ainsi:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>BONS BRH</b>			
Valeur nominale	<b>G</b>	-	800,000
Intérêts non gagnés		-	(535)
<b>Bons BRH, net</b>	<b>G</b>	-	799,465
Taux d'intérêts		-	6.02%
Echéance		-	Octobre 2022
<b>Total bons BRH et bons du Trésor, net (note 27)</b>	<b>G</b>	<b>26,877,609</b>	<b>26,224,156</b>

Les bons BRH sont à échéance de 7 jours en 2022.

**(7) PLACEMENTS LOCAUX**

Aux 30 septembre, les placements locaux sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Placements au coût amorti gardés à échéance, net (i)	<b>G</b>	174,366	189,118
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)		290,968	490,092
<b>Total placements locaux</b>	<b>G</b>	<b>465,334</b>	<b>679,210</b>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(7) PLACEMENTS LOCAUX (SUITE)**

(i) Les placements au coût amorti gardés à échéance sont comme suit:

**30 septembre 2023**

(En milliers de gourdes)	Coût	Taux d'intérêts	Échéance
Obligations en dollars US de E-Power au coût de US\$ 1,276,000	<b>G 171,336</b>	9%	2024
Intérêts à recevoir	<b>3,887</b>	-	-
Total placements au coût amorti gardés à échéance et intérêts à recevoir	<b>175,223</b>	-	-
Provision pour pertes de crédit attendues	<b>(857)</b>	-	-
<b>Total placements au coût amorti gardés à échéance, net</b>	<b>G 174,366</b>	-	-

**30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)	Coût	Taux d'intérêts	Échéance
Obligations en dollars US de E-Power au coût de US\$ 1,276,000	<b>G 150,211</b>	9.00%	2024
Obligations en dollars US de Alternative Insurance Company S.A. au coût de US\$ 300,000	<b>35,312</b>	7.50%	2023
Total placements au coût amorti gardés à échéance	<b>185,523</b>	-	-
Intérêts à recevoir	<b>4,363</b>	-	-
Total placements au coût amorti gardés à échéance et intérêts à recevoir	<b>189,886</b>	-	-
Provision pour pertes de crédit attendues	<b>(768)</b>	-	-
<b>Total placements au coût amorti gardés à échéance, net</b>	<b>G 189,118</b>	-	-

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(7) PLACEMENTS LOCAUX (SUITE)**

La provision pour pertes de crédit attendues sur les obligations ci-dessus a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase 1	
	2023	2022
Solde au 30 septembre 2022	<b>G 768</b>	635
Reprise aux pertes de crédit (note 20)	<b>(19)</b>	-
Effet de change	<b>108</b>	133
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>G 857</b>	768

(ii) Les instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net sont comme suit:

**Au 30 septembre 2023**

(En milliers de gourdes)	Coût	Moins- value	Valeur nette	Taux de participation	Nombre d'actions ordinaires
Lafito Industrial Free-Zone S.A. (a)	G 332,256	(166,128)	<b>166,128</b>	8.78%	141,433
Port Lafito S.A. (a, b)	<u>65,992</u>	<u>(32,996)</u>	<u><b>32,996</b></u>	0.84%	<u>65,992</u>
	<b>398,248</b>	<b>(199,124)</b>	<b>199,124</b>		<b>207,425</b>
Société de Construction d'Immeubles et d'Ouvrages Publics S.A. (SCIOP S.A.) (c)	74,068	(48,144)	<b>25,924</b>	5.67%	1,207
Alternative Insurance Company S.A.	65,919	-	<b>65,919</b>	6.89%	250
Digital Satellite Systems S.A.	63,047	(63,047)	-	7.70%	26,380
Société Village Chateaublond S.A.	500	(500)	-	7.70%	50
Haitel	9,300	(9,299)	<b>1</b>	-	-
<b>Total instrument de capitaux propres, net G</b>	<b>611,082</b>	<b>(320,114)</b>	<b>290,968</b>	-	-

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(7) PLACEMENTS LOCAUX (SUITE)**Au 30 septembre 2022

(En milliers de gourdes)		Coût	Moins- value	Valeur nette	Taux de participation	Nombre d'actions ordinaires
Lafito Industrial Free-Zone S.A. (a)	<b>G</b>	332,256	-	332,256	8.78%	141,433
Port Lafito S.A. (a, b)		<u>65,992</u>	<u>-</u>	<u>65,992</u>	0.84%	<u>65,992</u>
		<u>398,248</u>	<u>-</u>	<u>398,248</u>		<u>207,425</u>
Société de Construction d'Immeubles et d'Ouvrages Publics S.A. (SCIOP S.A.) (c)		74,068	(48,144)	25,924	5.67%	1,207
Alternative Insurance Company S.A.		65,919	-	65,919	6.89%	250
Digital Satellite Systems S.A.		63,047	(63,047)	-	7.70%	26,380
Société Village Chateaublond S.A.		500	(500)	-	7.70%	50
Haitel		9,300	(9,299)	1	-	-
<b>Total instrument de capitaux propres, net</b>	<b>G</b>	<b>611,082</b>	<b>(120,990)</b>	<b>490,092</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Aucune des participations ci-dessus n'excède 20% du capital-actions des sociétés émettrices ni ne confère à la BNC une influence notable sur les opérations de ces sociétés.

Cette moins-value a évolué comme suit:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>120,990</b>	109,880
Provision de l'exercice (note 22)		<u>199,124</u>	<u>11,110</u>
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>G</b>	<b>320,114</b>	120,990

(a) L'absence d'information probante ne permet pas la détermination de la juste valeur de ces placements. Toutefois, par prudence, la Direction a jugé approprié de constituer une provision de 50%.

(b) Selon l'accord de prise de participation en date de septembre 2013, la BNC jouira de la pleine propriété des actions pendant une durée n'excédant pas cinq ans à compter de leur émission. Au terme de cette période, la BNC s'engage à vendre au groupe majoritaire la totalité des actions présentement souscrites moyennant un prix calculé au prorata de la valeur d'expertise des éléments identifiables de l'actif net ou de la valeur marchande théorique de ces actions, selon la plus élevée des deux. À la date d'expiration de cet accord en décembre 2018, la valeur de rachat de ces actions n'avait pas encore été déterminée, selon la méthodologie prévue de l'accord à cet égard.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(7) PLACEMENTS LOCAUX (SUITE)**

En date du 15 novembre 2019, un pacte d'actionnaires a été signé entre Port Lafito S.A. et la Banque en vertu duquel la BNC est devenue propriétaire définitif des 65,992 actions d'une valeur aux livres de G 65.9 millions.

Le pacte d'actionnaires prévoit qu'une évaluation de juste valeur de ces actions sera effectuée et que toute baisse de valeur, s'il y a lieu, sera compensée par le transfert d'une propriété en faveur de la BNC. Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles à la date du rapport des auditeurs.

- (c) Les actions ordinaires de la Société de Construction d'Immeubles et d'Ouvrages Publics S.A. (SCIOP) sont réparties comme suit aux 30 septembre 2023 et 2022 : respectivement 50 actions de classe A et 1,157 actions de classe B.

**(8) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER**

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger sont en dollars US et sont ainsi constitués:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Placements au coût amorti gardés à échéance, net (i)	<b>G 14,717,797</b>	13,155,111
Placements à maturité fixe détenus pour revente à la juste valeur par le biais du résultat net, (ii)	<b>418,542</b>	413,231
Total placements à maturité fixe	<b>15,136,339</b>	13,568,342
Intérêts à recevoir	<b>415,367</b>	100,817
Total placements à maturité fixe et intérêts à recevoir	<b>15,551,706</b>	13,669,159
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net (iii)	<b>251,431</b>	189,902
<b>Total des placements à l'étranger</b>	<b>G 15,803,137</b>	13,859,061

- (i) Aux 30 septembre 2023 et 2022, respectivement G 4,680 millions (US\$ 35 millions) et G 3,989 millions (US\$ 33 millions) des placements gardés à échéance et l'intégralité des placements détenus pour revente sont gérés par un gestionnaire de portefeuille de haute réputation localisé aux Etats-Unis d'Amérique. La Direction a développé avec ce gestionnaire une stratégie permettant de classer les placements en différents niveaux de risques tout en assurant une prudente diversification. Les rendements moyens de ces portefeuilles en 2023 et 2022 furent de 3.15% et de 2.46%.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
Notes aux états financiers

**(8) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)**

Les placements au coût amorti gardés à échéance sont comme suit:

**30 septembre 2023**

(En milliers de gourdes)	Coût	Juste valeur	Plus (moins)- value non comptabilisée	Taux d'intérêts	Échéance
Bons du Trésor USA	G 741,715	675,223	(66,492)	0.75% - 2.00%	Février 2025 à août 2028
Obligations d'agences gouvernementales USA	3,848,849	3,343,418	(505,431)	0.25% - 6.10%	Décembre 2023 à juillet 2030
Obligations Dans des sociétés privées	201,387	225,385	23,998	2.20% - 3.50%	Novembre 2023 à août 2027
Dépôts à terme en dollars US dans des banques étrangères	9,932,156	9,932,156	-	5.90% - 6.10%	Janvier 2024 et février 2024
<b>Total placements au coût amorti</b>	<b>G 14,724,107</b>	<b>14,176,182</b>	<b>(547,925)</b>		
Provision pour pertes de crédit attendues	<b>(6,310)</b>	-	-		
<b>Total placements au coût amorti, net</b>	<b>G 14,717,797</b>	-	-		

**30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)	Coût	Juste valeur	Plus (moins)- value non comptabilisée	Taux d'intérêts	Échéance
Bons du Trésor USA	G 547,326	487,762	(59,564)	1.25% - 1.59%	Juillet 2023 à août 2028
Obligations dans des sociétés privées	235,409	260,679	25,270	2.20% - 3.50%	Octobre 2023 à août 2024
Obligations d'agences gouvernementales USA	3,206,096	2,782,298	(423,798)	0.13% - 2.19%	Décembre 2023 à juillet 2030
Dépôts à terme en dollars US dans des banques étrangères	9,171,812	9,171,812	-	2.05% - 3.00%	Octobre 2022 et décembre 2022
<b>Total placements au coût amorti</b>	<b>G 13,160,643</b>	<b>12,702,551</b>	<b>(458,092)</b>		
Provision pour pertes de crédit attendues	<b>(5,532)</b>	-	-		
<b>Total placements au coût amorti, net</b>	<b>G 13,155,111</b>	-	-		

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(8) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)**

La provision pour pertes de crédit attendues sur les placements au coût amorti gardés à échéance est comme suit :

(En milliers de gourdes)		Phase 1	
		2023	2022
Solde au 30 septembre 2022	<b>G</b>	5,532	4,578
Effet de change		778	954
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>G</b>	<b>6,310</b>	5,532

(ii) Les placements à maturité fixe détenus pour revente, évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Dépôts à terme	<b>G</b>	<b>33,315</b>	58,826
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>4.60%</i>	<i>2% et 3%</i>
<i>Echéance</i>		<i>Juillet 2024</i>	<i>Octobre 2022 – Déc. 2022</i>
Obligations de sociétés privées	<b>G</b>	<b>385,227</b>	354,405
<i>Taux d'intérêts</i>		<i>0.35% à 5.10%</i>	<i>0.38% et 4.00%</i>
<i>Echéance</i>		<i>Janvier 2024- Février 2028</i>	<i>Janvier 2024 - Février 2024</i>
	<b>G</b>	<b>418,542</b>	413,231

a) Les soldes de ces instruments financiers détenus pour revente incluent des plus-values totalisant G 29.9 millions et G 30.5 millions aux 30 septembre 2023 et 2022 respectivement (note 22).

(iii) Les instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Banco Latino Americano de Comercio Exterior S.A.	<b>G</b>	<b>251,431</b>	189,902
<i>Nombre d'actions ordinaires</i>		<i>58,947</i>	58,947

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(8) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)**

Aux 30 septembre, la juste valeur se présente comme suit :

**30 septembre 2023**

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/9/22	Effet de change	Plus-value (note 22)	Juste valeur 30/9/23
Banco Latino Americano de Comercio Exterior S.A.	G 189,902	26,707	34,822	251,431

**30 septembre 2022**

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/9/21	Effet de change	Plus-value (note 22)	Juste valeur 30/9/22
Banco Latino Americano de Comercio Exterior S.A.	G 151,561	31,611	6,730	189,902

**(9) ACCORDS À TERME DE CHANGE**

Aux 30 septembre, ces accords de change sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>Accords à terme de change à l'actif (note 27) :</b>			
Accord avec BRH (a)	G	21,584	54,001
Accords avec clients		<u>197,411</u>	<u>1,099,990</u>
	G	<u>218,995</u>	<u>1,153,991</u>
<b>Accords à terme de change au passif (note 27) :</b>			
Accord avec BRH (a)	G	21,584	56,626
Accords avec clients		<u>197,484</u>	<u>1,061,975</u>
	G	<u>219,068</u>	1,118,601

(a) Aux 30 septembre 2023 et 2022, les accords de change avec la BRH résultent des dispositions prises par la BRH, dans le cadre de sa politique monétaire d'intervenir sur le marché de change en injectant des devises destinées à être vendues à la clientèle. À la date de ce rapport, les transactions sont intégralement négociées avec les clients.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET**

Aux 30 septembre, les prêts octroyés localement sont comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Prêts aux entreprises	<b>G</b>	<b>3,647,512</b>	<b>3,729,963</b>
<i>Prêts garantis par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) (note 27) (a) :</i>			
Ministère de l'Economie et des Finances (note 17a)		-	3,000,000
Entreprises d'Etat		<b>362,938</b>	<b>474,543</b>
		<b>362,938</b>	<b>3,474,543</b>
<i>Prêts aux particuliers, garantis par l'État Haïtien:</i>			
Agents de la fonction publique (b)		<b>3,880,908</b>	<b>2,696,412</b>
<i>Prêts financés par la BRH (c) :</i>			
Secteur hôtelier		<b>494,199</b>	545,869
Prêts hypothécaires "Kay Pam" (e)		<b>1,292,076</b>	1,390,385
Zones franches		-	701,852
Secteur agricole		-	<b>722,612</b>
		<b>1,786,275</b>	<b>3,360,718</b>
Prêts interbancaires (d)		<b>1,650,000</b>	300,000
Avances en comptes courants		<b>2,709,960</b>	3,526,119
Prêts aux particuliers		<b>769,454</b>	732,267
Prêts et avances aux employés		<b>435,831</b>	533,327
Cartes de crédit		<b>160,472</b>	203,252
Prêts gérés-régime de retraite (note 19)		<b>386</b>	386
<i>Prêts restructurés financés par la BRH:</i>			
Secteur communications (c) i)		<b>186,184</b>	835,722
Secteur agricole (c)		<b>880,066</b>	-
Zones franches - Entreprise d'Etat (f)		<b>1,331,276</b>	1,366,948
Zone franche – autre (f)		<b>1,061,221</b>	-
		<b>3,458,747</b>	2,202,670
Autres prêts restructurés		<b>1,820,197</b>	<b>819,604</b>
		<b>5,278,944</b>	<b>3,022,274</b>
<b>Prêts courants</b>		<b>20,682,680</b>	<b>21,579,261</b>
<i>Prêts arriérés de 90 jours et plus :</i>			
Secteur énergie (g)		<b>1,965,553</b>	1,723,200
Ministère de l'Economie et des Finances non garanti		-	80,174
Cartes de crédit		<b>307,727</b>	299,716
Secteur hôtelier		-	1,253,789
Autres catégories de prêts		<b>2,263,357</b>	1,100,720
		<b>4,536,637</b>	<b>4,457,599</b>
<b>Prêts arriérés de 90 jours et plus</b>		<b>4,536,637</b>	<b>4,457,599</b>
<b>Total – prêts</b>	<b>G</b>	<b>25,219,317</b>	<b>26,036,860</b>
Intérêts à recevoir		<b>723,301</b>	654,839
Total prêts et intérêts à recevoir		<b>25,942,618</b>	26,691,699
Provision pour pertes de crédit attendues		<b>(4,805,970)</b>	(3,844,289)
<b>Total prêts, net</b>	<b>G</b>	<b>21,136,648</b>	<b>22,847,410</b>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

- (a) Aux 30 septembre 2023 et 2022, les modalités des prêts garantis par le MEF sont comme suit :

<b>2023</b>	<b>Taux d'intérêts</b>	<b>Échéance</b>
Entreprises d'État	6%	2025

  

<b>2022</b>	<b>Taux d'intérêts</b>	<b>Échéance</b>
Ministère de l'Économie et des Finances	1% et 7%	2023
Entreprises d'État	5.5% et 11.5%	2024 et 2025

- (b) Les prêts aux agents de la fonction publique, garantis par l'État Haïtien, représentent des prêts octroyés dans le cadre d'un programme de crédit au bénéfice des agents de la fonction publique. Suite à l'avenant no. 5 en date du 30 septembre 2016, ce programme auquel participait aussi la Banque Populaire Haïtienne totalise G 3.0 milliards dont la quote-part de la Banque Nationale de Crédit s'élève à G 2.3 milliards. Les prêts individuels octroyés ne peuvent excéder G 500 mille. L'État Haïtien a effectué des dépôts de garantie (**note 19 b**) et s'est engagé à effectuer des dépôts supplémentaires, selon les besoins. La garantie de l'État Haïtien s'applique sur l'ensemble du portefeuille de prêts en circulation.

Au 30 septembre 2023, le portefeuille des prêts aux agents de la fonction publique totalisant G 3.9 milliards, accuse un dépassement, G 1.6 milliard par rapport au montant prévu pour le programme dans le protocole d'accord.

- (c) Les modalités pour les prêts financés par la Banque de la République d'Haïti (BRH) qui ont été accordés à partir d'emprunts, sont comme suit :

	<b>Taux d'intérêts</b>	<b>Échéance</b>
Zones franches	6.0% et 14.0%	2033
Secteur communications (i)	5.50%	Octobre 2023
Secteur hôtelier	6.0%, 12.0% et 14.0%	2029
Secteur agricole	6.0% et 12.0%	2030 et 2031

Aux 30 septembre 2023 et 2022, du total des prêts financés par la BRH, G 1.5 milliards et G 2.2 milliards sont garantis par le MEF.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

(i) Le prêt au secteur communication a été accordé à une entreprise d'État en septembre 2019. Le montant octroyé de US\$ 20 millions est financé par un emprunt de la BRH (**note 17 e**) et est garanti par le MEF. Ce prêt, initialement au taux de 7.0% l'an pour une durée de 90 jours, avec option de renégociations, a été restructuré en 2021 au taux de 5.5% et converti en gourdes avec des remboursements trimestriels sur une période de trois ans. Aux 30 septembre 2023 et 2022, les conditions de restructuration sont respectées. Le prêt est soldé en octobre 2023.

(d) Au cours des exercices 2023 et 2022, la BNC a octroyé des prêts à court terme à des banques privées locales. Aux 30 septembre 2023 et 2022, les modalités sur ces prêts sont comme suit :

	Taux d'intérêts	Échéance
30 septembre 2023	14.00% et 14.25%	Octobre 2023, décembre 2023 et janvier 2024
30 septembre 2022	13.75%	Octobre 2022

(e) En un accord signé en date du 13 juillet 2011, la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'est engagée à appuyer la BNC pour le programme Kay Pam visant à accorder des prêts hypothécaires au logement en gourdes; la durée des prêts ne peut excéder 30 ans. Le taux d'intérêts initial de ces prêts est de 8% et peut évoluer selon les conditions du marché, cependant, il ne peut être révisé qu'après 10 ans d'un commun accord entre les parties. Au cas où la BNC aurait puisé ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 20 ans à un taux qui garantit le maintien de la marge sur le portefeuille.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

(f) **Zone Franche – entreprise d’État.** Il s’agit du solde d’un prêt refinancé par la BRH accordé en 2017 à une entreprise d’État fonctionnant dans une zone franche, qui accusait des retards récurrents de paiement. Ce prêt est couvert par une lettre de garantie du MEF à hauteur de G 1.2 milliard. En 2021, il a été restructuré et un nouvel échéancier de remboursement avait été établi. Suite à cette restructuration, une réserve spéciale représentant 45% de l’encours a été constituée à partir des bénéfices non répartis avec l’autorisation de la BRH (**note 25**). Au 30 septembre 2023, les conditions de la restructuration sont respectées et la réserve spéciale constituée en 2022 a été renversée.

**Zone Franche – autre.** Il s’agit de prêts à une entreprise privée fonctionnant dans une zone franche accusant des retards de paiements récurrents. Une restructuration a été négociée en septembre 2023. Cependant, en fonction des risques perçus, et des garanties détenues, la Banque a pris des provisions en conséquence sur ce dossier.

(g) Aux 30 septembre 2023 et 2022, les modalités pour les prêts aux entreprises du secteur énergie, sont comme suit :

<b>2023</b>	<b>Taux d’intérêts</b>	<b>Échéance</b>
Secteur énergie	<b>17.0%</b>	Avril 2023
<b>2022</b>	<b>Taux d’intérêts</b>	<b>Échéance</b>
Secteur énergie	17.0%	Avril 2023

Les prêts au secteur énergie ont été octroyés pour l’acquisition d’équipements. Ils totalisent G 1.9 milliard et G 1.7 milliard aux 30 septembre 2023 et 2022, et sont couverts par deux lettres de garantie de la BRH. Les prêts sont arrivés à échéance en avril 2023 et un litige est en cours sur les lettres de garantie.

Aux 30 septembre, les soldes des prêts, net en différentes monnaies se présentent comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Prêts en gourdes	<b>G 17,444,998</b>	17,693,339
Prêts en dollars US	<u><b>3,691,650</b></u>	<u>5,154,071</u>
	<b>G 21,136,648</b>	22,847,410

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

Au 30 septembre 2023, la catégorisation du portefeuille de prêts par tranche d'âge est comme suit:

(En milliers de gourdes)		<b>Courant 1-30 jours</b>	<b>31-60 Jours</b>	<b>61-89 jours</b>	<b>Total</b>
Prêts restructurés	<b>G</b>	5,278,944	-	-	<b>5,278,944</b>
Prêts financés par la BRH		1,786,275	-	-	<b>1,786,275</b>
Prêts interbancaires		1,650,000	-	-	<b>1,650,000</b>
Avances en comptes courants		1,446,900	1,205,453	57,607	<b>2,709,960</b>
Cartes de crédit		134,591	-	25,881	<b>160,472</b>
Autres catégories de prêts		<u>7,077,691</u>	<u>1,065,037</u>	<u>954,301</u>	<u><b>9,097,029</b></u>
	<b>G</b>	<b>17,374,401</b>	<b>2,270,490</b>	<b>1,037,789</b>	<b>20,682,680</b>
%		<b>84 %</b>	<b>11%</b>	<b>5%</b>	<b>100%</b>

(En milliers de gourdes)		<b>90 – 180 jours</b>	<b>181 – 359 Jours</b>	<b>360 jours et plus</b>	<b>Total</b>
Secteur-énergie	<b>G</b>	-	-	1,965,553	<b>1,965,553</b>
Cartes de crédit		16,441	-	291,286	<b>307,727</b>
Autres catégories de prêts		<u>610,089</u>	<u>547,310</u>	<u>1,105,958</u>	<u><b>2,263,357</b></u>
	<b>G</b>	<b>626,530</b>	<b>547,310</b>	<b>3,362,797</b>	<b>4,536,637</b>
%		<b>14 %</b>	<b>12%</b>	<b>74%</b>	<b>100%</b>

Au 30 septembre 2023, les prêts sont couverts par les garanties suivantes:

(En milliers de gourdes)		<b>Garanties de l'État Haïtien</b>	<b>Garanties hypothécaires</b>	<b>Nantissements en espèces (note 16)</b>	<b>Total</b>
Prêts courants	<b>G</b>	6,689,458	4,068,228	1,565,630	<b>12,323,316</b>
Prêts arriérés de 90 jours et plus		<u>2,630,144</u>	<u>4,378,454</u>	<u>43,326</u>	<u><b>7,051,924</b></u>
	<b>G</b>	<b>9,319,602</b>	<b>8,446,682</b>	<b>1,608,956</b>	<b>19,375,240</b>
%		<b>48%</b>	<b>44%</b>	<b>8%</b>	<b>100%</b>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

Au 30 septembre 2022, la catégorisation du portefeuille de prêt par tranche d'âge est comme suit:

(En milliers de gourdes)		Courant 1-30 jours	31-60 Jours	61-89 jours	Total
Avances en comptes courants	<b>G</b>	2,468,593	1,057,526	-	<b>3,526,119</b>
Prêts financés par la BRH		2,057,213	580,892	722,613	<b>3,360,718</b>
Prêts restructurés		1,655,326	1,366,948	-	<b>3,022,274</b>
Prêts à l'État Haïtien – MEF		3,000,000	-	-	<b>3,000,000</b>
Prêts interbancaires		300,000	-	-	<b>300,000</b>
Cartes de crédit		203,252	-	-	<b>203,252</b>
Autres catégories de prêts		<u>7,055,603</u>	<u>456,786</u>	<u>654,509</u>	<u><b>8,166,898</b></u>
	<b>G</b>	<b>16,739,987</b>	<b>3,462,152</b>	<b>1,377,122</b>	<b>21,579,261</b>
%		<b>77%</b>	<b>16%</b>	<b>7%</b>	<b>100%</b>

(En milliers de gourdes)		90 – 180 jours	181 – 359 Jours	360 jours et plus	Total
Secteur-énergie	<b>G</b>	-	-	1,723,200	<b>1,723,200</b>
Prêts à l'État Haïtien – MEF		-	-	80,174	<b>80,174</b>
Prêts financés par la BRH		-	1,253,789	-	<b>1,253,789</b>
Cartes de crédit		28,415	271,301	-	<b>299,716</b>
Autres catégories de prêts		<u>261,731</u>	<u>683,869</u>	<u>155,120</u>	<u><b>1,100,720</b></u>
	<b>G</b>	<b>290,146</b>	<b>2,208,959</b>	<b>1,958,494</b>	<b>4,457,599</b>
%		<b>7%</b>	<b>50%</b>	<b>43%</b>	<b>100%</b>

Au 30 septembre 2022, les prêts sont couverts par les garanties suivantes:

(En milliers de gourdes)		Garanties de l'État Haïtien	Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 16)	Total
Prêts courants	<b>G</b>	5,504,962	5,502,129	1,044,656	<b>12,051,747</b>
Prêts arriérés de 90 jours et plus		<u>544,023</u>	<u>2,119,960</u>	<u>43,716</u>	<u><b>2,707,699</b></u>
	<b>G</b>	<b>6,048,485</b>	<b>7,622,089</b>	<b>1,088,372</b>	<b>14,759,446</b>
%		<b>41%</b>	<b>52%</b>	<b>7%</b>	<b>100%</b>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les garanties de l'État Haïtien incluent:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Prêts aux agents de la fonction publique et parlementaires	<b>G</b>	<b>3,880,908</b>	2,696,412
Dépôts reçus pour des prêts et des crédits documentaires		<u>488,136</u>	<u>544,023</u>
	<b>G</b>	<b>4,369,044</b>	3,240,435

Le rendement moyen du portefeuille des prêts est comme suit:

	2023	2022
Prêts aux entreprises:		
En gourdes	<b>14%</b>	12%
En dollars US	<b>8%</b>	8%
Prêts aux entreprises, garantis par l'État Haïtien		
En gourdes	<b>5%</b>	5%
En dollars US	-	5%
Prêts aux particuliers, garantis par l'État Haïtien		
En gourdes	<b>13%</b>	13%
Avances en comptes courants:		
En gourdes	<b>16%</b>	12%
En dollars US	<b>4%</b>	15%
Prêts financés par la BRH	<b>8%</b>	6%
Cartes de crédit	<b>28%</b>	55%
Prêts et avances aux employés	<b>6%</b>	6%
Prêts restructurés	<b>76%</b>	9%
Autres prêts en gourdes	<b>13%</b>	24%
Autres prêts en dollars US	<b>9%</b>	24%

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les membres du Conseil d'Administration ont des prêts non dépréciés totalisant G 11.3 millions et G 10.1 millions respectivement (**note 27**). Ces prêts ont été octroyés aux taux accordés aux employés de la Banque, conformément aux procédures en vigueur.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

- a) La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts pour **l'ensemble du portefeuille** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)	Total 2023	Total 2022
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G 3,844,289</b>	3,302,596
Dotation aux pertes de crédit ( <b>note 20</b> )	<b>997,666</b>	447,044
Effet de change	<b>78,010</b>	100,915
Radiations	<b>(113,995)</b>	(6,266)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G 4,805,970</b>	3,844,289

Aux 30 septembre 2023 et 2022, la provision pour pertes sur prêts requise selon les prescrits de la circulaire 87 telle que soumise à la Banque Centrale totalise G 2,720 millions et G 2,296 millions respectivement. Cette provision est couverte comme suit :

(En milliers de gourdes)	2023	2022
Provision pour pertes de crédit attendues	<b>G 4,805,970</b>	3,844,289
Réserve spéciale pour risque de crédit ( <b>note 25</b> )	-	615,237
<b>Total</b>	<b>G 4,805,970</b>	4,459,526

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

Les variations par phase de **l'ensemble du portefeuille** de prêts ont évolué comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	Total
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2021, net</b>	<b>G</b>	<b>17,763,859</b>	<b>2,430,905</b>	<b>4,481,627</b>	<b>24,676,391</b>
Variations de l'exercice :					
Prêts et intérêts à recevoir		(5,279,393)	4,043,663	(51,558)	<b>(1,287,288)</b>
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		(12,139)	(49,153)	(480,401)	<b>(541,693)</b>
		<b>(5,291,532)</b>	<b>3,994,510</b>	<b>(531,959)</b>	<b>(1,828,981)</b>
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2022		12,622,793	6,503,957	7,564,949	<b>26,691,699</b>
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		(150,466)	(78,542)	(3,615,281)	<b>(3,844,289)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2022, net</b>	<b>G</b>	<b>12,472,327</b>	<b>6,425,415</b>	<b>3,949,668</b>	<b>22,847,410</b>
Variations de l'exercice :					
Prêts et intérêts à recevoir		1,083,227	(3,789,051)	1,956,743	<b>(749,081)</b>
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		9,826	45,107	(1,016,614)	<b>(961,681)</b>
		<b>1,093,053</b>	<b>(3,743,944)</b>	<b>940,129</b>	<b>(1,710,762)</b>
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2023		13,706,020	2,714,906	9,521,692	<b>25,942,618</b>
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		(140,640)	(33,435)	(4,631,895)	<b>(4,805,970)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023, net</b>	<b>G</b>	<b>13,565,380</b>	<b>2,681,471</b>	<b>4,889,797</b>	<b>21,136,648</b>

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les prêts à défaut incluent :

		2023	2022
Prêts arriérés – 90 jours et plus	<b>G</b>	<b>4,536,637</b>	4,457,499
Autres prêts (i)		<b>4,985,055</b>	<u>3,107,450</u>
	<b>G</b>	<b>9,521,692</b>	7,564,949

- (i) Ces autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

b) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les cartes de crédit** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		Total 2023	Total 2022
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>190,102</b>	106,128
Dotation aux pertes de crédit		<b>112,694</b>	83,974
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>302,796</b>	190,102

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	Total
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Solde au 30 septembre 2021, net</b>	<b>G</b>	<b>220,300</b>	<b>22,027</b>	<b>13,470</b>	<b>255,797</b>
Variations de l'exercice :					
Prêts		(67,728)	24,486	84,285	<b>41,043</b>
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		431	(958)	(83,447)	<b>(83,974)</b>
		<b>(67,297)</b>	<b>23,528</b>	<b>838</b>	<b>(42,931)</b>
Prêts au 30 septembre 2022		155,820	47,427	199,721	<b>402,968</b>
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		(2,817)	(1,872)	(185,413)	<b>(190,102)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2022, net</b>	<b>G</b>	<b>153,003</b>	<b>45,555</b>	<b>14,308</b>	<b>212,866</b>
Variations de l'exercice :					
Prêts		(18,927)	(21,546)	108,006	<b>67,533</b>
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		202	841	(113,737)	<b>(112,694)</b>
		<b>(18,725)</b>	<b>(20,705)</b>	<b>(5,731)</b>	<b>(45,161)</b>
Prêts au 30 septembre 2023		136,893	25,881	307,727	<b>470,501</b>
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>		(2,615)	(1,031)	(299,150)	<b>(302,796)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2023, net</b>	<b>G</b>	<b>134,278</b>	<b>24,850</b>	<b>8,577</b>	<b>167,705</b>

(i) Aux 30 septembre 2023 et 2022, les prêts à défaut sont les prêts de 90 jours et plus.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

c) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les autres prêts** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)	Total 2023	Total 2022
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G 3,654,187</b>	3,196,468
Dotations aux pertes de crédit	<b>884,972</b>	363,070
Effet de change	<b>78,010</b>	100,915
Radiations	<b>(113,995)</b>	(6,266)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G 4,503,174</b>	3,654,187

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés	Prêts à défaut	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
<b>Solde au 30 septembre 2021, net</b>	<b>G 17,543,559</b>	<b>2,408,878</b>	<b>4,468,157</b>	<b>24,420,594</b>	
Variations de l'exercice :					
Prêts et intérêts à recevoir	(5,211,665)	4,019,177	(135,843)	(1,328,331)	
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>	(12,570)	(48,195)	(396,954)	(457,719)	
	<b>(5,224,235)</b>	<b>3,970,982</b>	<b>(532,797)</b>	<b>(1,786,050)</b>	
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre :	12,466,973	6,456,530	7,365,228	<b>26,288,731</b>	
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>	(147,649)	(76,670)	(3,429,868)	(3,654,187)	
<b>Solde au 30 septembre 2022, net</b>	<b>G 12,319,324</b>	<b>6,379,860</b>	<b>3,935,360</b>	<b>22,634,544</b>	
Variations de l'exercice :					
Prêts et intérêts à recevoir	1,102,154	(3,767,505)	1,848,737	(816,614)	
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>	9,624	44,266	(902,877)	(848,987)	
	<b>1,111,778</b>	<b>(3,723,239)</b>	<b>945,860</b>	<b>(1,665,601)</b>	
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre :	13,569,127	2,689,025	9,213,965	<b>25,472,117</b>	
<i>Provision pour pertes de crédit attendues</i>	(138,025)	(32,404)	(4,332,745)	(4,503,174)	
<b>Solde au 30 septembre 2023, net</b>	<b>G 13,431,102</b>	<b>2,656,621</b>	<b>4,881,220</b>	<b>20,968,943</b>	

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(10) PRÊTS, NET (SUITE)**

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les prêts à défaut incluent :

		2023	2022
Prêts arriérés – 90 jours et plus	G	4,228,910	4,257,778
Autres prêts (i)		<u>4,985,055</u>	<u>3,107,450</u>
	G	<b>9,213,965</b>	7,365,228

(i) Ces autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

**(11) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET / OBLIGATIONS LOCATIVES**

Les actifs au titre de droits d'utilisation regroupent principalement les espaces loués par la Banque pour ses bureaux administratifs et son réseau de succursales.

Les actifs au titre de droits d'utilisation ont ainsi évolué :

**Coût**

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>Solde au début de l'exercice</b>	G	<b>242,739</b>	239,398
Reconduction des accords		<b>208,390</b>	3,341
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	G	<b>451,129</b>	242,739

**Amortissement cumulé**

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>Solde au début de l'exercice</b>	G	<b>124,072</b>	82,336
Amortissement de l'exercice		<b>40,027</b>	41,736
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		<b>164,099</b>	124,072
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation, net</b>	G	<b>287,030</b>	118,667

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
Notes aux états financiers

**(11) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET / OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)**

**Obligations locatives**

Les obligations locatives ont ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>153,304</b>	168,620
Reconduction des accords		208,390	3,341
Effet de change sur les accords en dollars US		(11,979)	45,122
Intérêts sur obligations locatives		2,129	2,128
Paiements de loyers		(66,825)	(65,907)
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>G</b>	<b>285,019</b>	153,304

Les paiements contractuels non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		Accords en gourdes	Équivalent en gourdes des accords en dollars	Total
Moins d'un an	<b>G</b>	1,386	51,974	<b>53,360</b>
Entre 1 an et 2 ans		1,386	60,386	<b>61,772</b>
Entre 2 ans et 5 ans		2,772	131,296	<b>134,068</b>
Plus de 5 ans		-	69,814	<b>69,814</b>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>5,544</b>	<b>313,470</b>	<b>319,014</b>

Les charges relatives aux accords de location comptabilisées à l'état du résultat net, au poste charges locatives, sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Intérêts sur obligations locatives	<b>G</b>	<b>2,129</b>	2,128
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation		<b>40,027</b>	41,736
Charges comptabilisées aux accords de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur		<b>916</b>	703
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>43,072</b>	44,567

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(12) IMMOBILISATIONS, NET**

Les immobilisations, au coût, ont ainsi évolué au cours de l'exercice :

**Immobilisations au coût**

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>Solde au 30/9/22</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Transfert</b>	<b>Ajustements et dispositions (c)</b>	<b>Solde au 30/9/23</b>
Terrains	<b>G</b> 103,805	-	-	-	<b>103,805</b>
Terrains et immeubles (a)	1,398,606	101,686	36,252	(2,216)	<b>1,534,328</b>
Équipements informatiques	67,667	14,275	44,437	(2,092)	<b>124,287</b>
Matériel et mobilier	243,296	41,566	8,347	(18,577)	<b>274,632</b>
Matériel roulant	57,776	36,327	8,366	(7,711)	<b>94,758</b>
Matériel énergétique	150,772	22,284	6,731	-	<b>179,787</b>
Matériel de communication	25,808	1,179	915	(5,702)	<b>22,200</b>
Matériel de climatisation	25,849	13,666	222	(3,561)	<b>36,176</b>
Matériel de sécurité	116,616	3,062	4,312	(1,364)	<b>122,626</b>
Améliorations locatives	42,361	-	4,015	(1,799)	<b>44,577</b>
Investissements en cours (b)	<u>352,609</u>	<u>148,254</u>	<u>(113,597)</u>	<u>(4,179)</u>	<u><b>383,087</b></u>
	<b>G</b> 2,585,165	382,299	-	(47,201)	<b>2,920,263</b>

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

**Amortissement cumulé**

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>Solde au 30/9/22</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Ajustements et dispositions</b>	<b>Solde au 30/9/23</b>
Immeubles	<b>G</b> 222,013	40,000	6	<b>262,019</b>
Équipements informatiques	22,100	15,004	(2,092)	<b>35,012</b>
Matériel et mobilier	98,340	42,020	(18,577)	<b>121,783</b>
Matériel roulant	25,893	20,491	(3,909)	<b>42,475</b>
Matériel énergétique	39,919	16,010	(12)	<b>55,917</b>
Matériel de communication	13,417	4,381	(5,700)	<b>12,098</b>
Matériel de climatisation	11,110	5,092	(3,561)	<b>12,641</b>
Matériel de sécurité	42,246	23,686	(2,363)	<b>63,569</b>
Améliorations locatives	29,192	5,524	(108)	<b>34,608</b>
Investissements en cours (b)	<u>51,130</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u><b>51,130</b></u>
	<b>G</b> 555,360	172,208	(36,316)	<b>691,252</b>
	<b>G</b> 2,029,805		(10,885)	<b>2,229,011</b>

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(12) IMMOBILISATIONS, NET (SUITE)**

- a) L'auxiliaire des immobilisations de la Banque ne présente pas séparément les coûts des terrains et des immeubles pour les acquisitions remontant à plusieurs années.

En 2022, les coûts de construction de l'immeuble totalisant G 642 millions, érigé sur le terrain appartenant à la Société Nationale des Parcs industriel (SONAPI), ont été transférés dans la catégorie immeubles. Des ajustements totalisant G 302 millions dont G 242 millions en 2022 ont été effectués pour ramener le coût à la valeur intrinsèque des expertises réalisées (**note 22**). SONAPI a consenti à un bail à la Banque pour une durée de 25 ans, échéant le 4 mai 2031.

- b) Au 30 septembre 2023, les investissements en cours incluent G 158 millions d'équipements et de logiciels informatiques, et G 225 millions pour des constructions et aménagements de succursales. La provision de G 51.1 millions imputée aux investissements en cours représente une variété d'immobilisations sujettes à désuétude.

- c) Les dispositions incluent des biens complètement amortis totalisant G 36 millions.

**(13) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION**

Aux 30 septembre, les biens immobiliers hors exploitation comprennent:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Propriétés détenues pour revente (a)	<b>G 19,265</b>	12,936
Placements en immobilier (b)	<b><u>659,252</u></b>	<u>650,747</u>
<b>Total biens immobiliers hors exploitation</b>	<b>G 678,517</b>	663,683

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(13) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)**

(a) Les propriétés détenues pour revente ont fluctué comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Solde début de l'exercice	<b>G</b>	<b>12,936</b>	8,296
Ajouts de l'exercice		<b>11,054</b>	4,640
Ventes durant l'exercice		<b>(4,725)</b>	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>19,265</b>	12,936

Aux 30 septembre 2023 et 2022, des accords de vente sont en place pour les propriétés détenues pour revente et des dépôts sont reçus en garanties (**note 19**).

(b) Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>650,747</b>	489,456
Ajouts		<b>22,287</b>	207,745
Ventes durant l'exercice (c)		<b>(13,782)</b>	(46,454)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>659,252</b>	650,747

(c) En 2023 et 2022, les ventes de placements en immobilier ont généré des gains de G 15.0 millions et G 166.9 millions respectivement (**note 22**).

Les biens immobiliers hors exploitation, net des réserves, se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Propriétés détenues pour reventes	<b>G</b>	<b>19,265</b>	12,936
Réserve 30% de l'exercice		<b>(4,708)</b>	(1,392)
Propriétés détenues pour reventes, net		<b>14,557</b>	11,544
Placements en immobilier	<b>G</b>	<b>659,252</b>	650,747
Réserve 30%		<b>(95,449)</b>	(92,897)
Réserve 20%		<b>(297,447)</b>	(300,160)
<b>Placements en immobilier, net</b>	<b>G</b>	<b>266,356</b>	257,690
<b>Total biens immobiliers hors exploitation, net des réserves</b>	<b>G</b>	<b>280,913</b>	269,234

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(13) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)**

**Réserve pour biens immobiliers hors exploitation**

Tel que décrit à la **note 3 (k)**, la réserve pour biens immobiliers hors exploitation a fluctué comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b><u>Réserve 30%</u></b>			
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>94,289</b>	30,574
Réserve de l'exercice		<u><b>5,869</b></u>	<u>63,715</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>100,158</b>	94,289
<b><u>Réserve 20%</u></b>			
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>300,160</b>	335,311
Réserve de l'exercice		-	6,032
Ajustement - réserve de l'exercice précédent		<b>(1,219)</b>	5,271
Renversement de réserve sur bien vendus		<u><b>(1,494)</b></u>	<u>(46,454)</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G</b>	<b>297,447</b>	300,160
<b>Total – réserve sur biens immobiliers hors exploitation</b>	<b>G</b>	<b>397,605</b>	394,449

La réserve de 20% ne s'applique pas aux placements en immobilier en location totalisant G 33.6 millions.

**(14) ACHALANDAGE ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Aux 30 septembre, l'achalandage et les autres immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Achalandage (a)	<b>G</b>	<b>1,473,256</b>	1,473,256
Autres immobilisations incorporelles (b)		<u><b>8,411</b></u>	<u>377</u>
	<b>G</b>	<b>1,481,667</b>	1,473,633

(a) L'achalandage résulte de la cession des actifs et des passifs de la SOcabANK à la BNC, effective en date du 1er mars 2007. L'achalandage n'a pas subi de perte de valeur en 2023.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(14) ACHALANDAGE ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)**

(b) Les autres immobilisations incorporelles ont ainsi évolué au cours de l'exercice :

**Coût**

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/9/22	Acquisitions	Transfert	Solde au 30/9/23
Logiciels informatiques	<b>G</b>	701	12,251	(701)	<b>12,251</b>
Biens complètement amortis		<u>74,750</u>	<u>-</u>	<u>701</u>	<u>75,451</u>
	<b>G</b>	75,451	12,251	-	<b>87,702</b>

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

**Amortissement cumulé**

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/9/22	Amortissement	Transfert	Solde au 30/9/23
Logiciels informatiques	<b>G</b>	324	4,217	(701)	<b>3,840</b>
Biens complètement amortis		<u>74,750</u>	<u>-</u>	<u>701</u>	<u>75,451</u>
	<b>G</b>	75,074	4,217	-	<b>79,291</b>
	<b>G</b>	377			<b>8,411</b>

**(15) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET**

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif sont:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Compte à recevoir net – transferts (a)	<b>G</b>	-	414,836
Comptes à recevoir – clients		<b>304,302</b>	292,717
Autres		<u>102,310</u>	<u>47,496</u>
		<b>406,612</b>	755,049
Provision pour pertes de crédit attendues (b)		<u>(342,874)</u>	<u>(249,803)</u>
		<b>63,738</b>	<b>505,246</b>
Frais payés d'avance		<b>253,486</b>	117,326
Fournitures de bureau		<b>120,535</b>	87,790
Stock de carburant		<b>55,328</b>	-
Objets d'art		<u>14,259</u>	<u>13,288</u>
		<b>443,608</b>	218,404
<b>Total autres éléments d'actif, net</b>	<b>G</b>	<b>507,346</b>	723,650

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(15) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET (SUITE)**

- (a) En 2020, la Banque a signé un partenariat avec Caribbean Center S.A. l'autorisant à recevoir et à payer des transferts. Aux 30 septembre 2023 et 2022, ce montant représente les montants de transferts nets.
- (b) La provision pour pertes de crédit attendues sur les autres éléments d'actif a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase I	
	2023	2022
Solde au début de l'exercice	G 249,803	223,450
Dotation (reprise) aux pertes de crédit (note 20)	52,077	(20,073)
Effet de change	40,994	46,426
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>G 342,874</b>	<b>249,803</b>

**(16) DÉPÔTS**

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi:

(En milliers de gourdes)	2023	2022
Dépôts à vue:		
Gourdes	G 22,794,916	23,106,089
Dollars US	<u>18,812,956</u>	<u>21,145,693</u>
	<b>G 41,607,872</b>	44,251,782
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	G 20,410,353	18,638,576
Dollars US	<u>17,321,381</u>	<u>16,076,897</u>
	<b>G 37,731,734</b>	34,715,473
Dépôts à terme:		
Gourdes	G 5,508,343	5,872,965
Dollars US	<u>6,073,800</u>	<u>5,920,790</u>
	<b>G 11,582,143</b>	11,793,755
<b>Total des dépôts</b>	<b>G 90,921,749</b>	90,761,010
Dépôts en Gourdes	G 48,713,612	47,617,630
Dépôts en Dollars US	<u>42,208,137</u>	<u>43,143,380</u>
<b>Total des dépôts</b>	<b>G 90,921,749</b>	90,761,010

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(16) DÉPÔTS (SUITE)**

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit:

	2023	2022
Dépôts d'épargne :		
Gourdes	<b>0.17%</b>	0.17%
Dollars US	<b>0.13%</b>	0.02%
Dépôts à terme:		
Gourdes	<b>5.80%</b>	5.60%
Dollars US	<b>1.34%</b>	0.08%
Dépôts d'épargne-chèques:		
Gourdes	<b>0.04%</b>	0.04%
Dollars US	<b>0.01%</b>	0.01%

Aux 30 septembre 2023 et 2022, deux organismes autonomes du secteur public dont une société anonyme mixte détiennent des dépôts à vue en gourdes totalisant respectivement G 6.4 milliards et G 6.5 milliards (**note 27**). De plus, ces mêmes organismes autonomes détiennent aussi des dépôts à vue en dollars US totalisant G 17.1 millions et G 4.1 milliards aux 30 septembre 2023 et 2022 respectivement (**note 27**). Ces dépôts à vue portent des taux d'intérêts au jour le jour de 0.05% sur les comptes en gourdes et de 0.01% sur les comptes en dollars US.

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les dépôts des membres du Conseil d'Administration totalisent G 13.0 millions et G 48.1 millions respectivement (**note 27**). Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Aux 30 septembre 2023 et 2022, les dépôts à vue des ministères, sociétés et organismes de l'État Haïtien totalisent respectivement G 4.2 milliards et G 1.0 milliard et ne portent pas d'intérêts (**note 27**). De plus à ces mêmes dates, le Fonds de Pension Civile détient trois dépôts à terme en gourdes totalisant G 3.4 milliards et G 3.3 milliards (**note 27**) portant des intérêts de 4.0% et 8.4 % en 2023, et de 4.0% et 4.9% en 2022.

Aux 30 septembre, les dépôts gardés en nantissement de prêts sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Dépôts en gourdes	<b>G</b>	<b>561,053</b>	564,002
Dépôts en dollars US		<b><u>1,047,903</u></b>	<u>524,370</u>
<b>Total (note 10)</b>	<b>G</b>	<b>1,608,956</b>	1,088,372

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(17) EMPRUNTS ET OBLIGATIONS BRH**

Aux 30 septembre, les emprunts et obligations obtenus de la Banque de la République d'Haïti (BRH) dans le cadre du financement de programmes et projets de développement sont comme suit avec les conditions des prêts correspondants divulgués à la **note 10**.

(En milliers de gourdes)		2023	2022
<b><u>EMPRUNTS BRH</u></b>			
<i>Gourdes :</i>			
État Haïtien (a)	<b>G</b>	-	3,000,000
Zones franches (b)		<b>1,478,664</b>	1,536,110
Secteur hôtelier (c)		<b>400,000</b>	463,908
Secteur industriel (d)		<b>320,185</b>	362,407
		<b><u>2,198,849</u></b>	<b><u>5,362,425</u></b>
<i>Dollars :</i>			
Secteur communications (e)		<b>149,320</b>	746,603
<b>Total emprunts</b>	<b>G</b>	<b>2,348,169</b>	6,109,028
<b><u>OBLIGATIONS BRH</u></b>			
Emprunt suite à l'acquisition Socabank (f)	<b>G</b>	<b><u>275,000</u></b>	<u>275,000</u>
<i>Échéance</i>		<b><i>Septembre 2030</i></b>	<i>Septembre 2030</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		<b><i>1.0%</i></b>	<i>1.0%</i>
Secteur hôtelier (g)		-	500,000
<i>Échéance</i>		-	<i>Novembre 2022</i>
<i>Taux d'intérêts</i>		-	<i>2.0%</i>
<b>Total obligations</b>	<b>G</b>	<b>275,000</b>	775,000
<b>Total emprunts et obligations BRH (note 27)</b>	<b>G</b>	<b>2,623,169</b>	6,884,028

a) L'emprunt - BRH de G 3.0 milliards décaissé le 25 janvier 2022 pour financer un prêt au Ministère de l'Économie et des Finances a été remboursé en 2023.

b) Aux 30 septembre 2023 et 2022, les soldes des emprunts de Zones franches de G 1,478 millions et G 1,536 millions sont ainsi composés:

- Un emprunt de G 617 millions décaissé en plusieurs tranches. Ce refinancement d'une durée de 15 ans est à un taux fixe de 1.5% remboursable mensuellement en tranches égales de G 3.9 millions. Un moratoire a été accordé en 2023 et 2022 respectivement pour le remboursement de capital. Aux 30 septembre 2023 et 2022, les soldes de cet emprunt sont de G 475 millions et G 522 millions.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(17) EMPRUNTS ET OBLIGATIONS BRH (SUITE)**

- Un emprunt de G 1,250 millions décaissé en plusieurs tranches. Ce refinancement d'une durée de 15 ans est à un taux fixe de 3.0% remboursable mensuellement en tranches égales de G 7.7 millions à partir de 2019. Aux 30 septembre 2023 et 2022 respectivement, les soldes de cet emprunt sont de G 1,004 millions et G 1,013 millions.
  
- c) Le solde de l'emprunt du secteur hôtelier est un emprunt de G 500 millions décaissé en une seule tranche avec une période de grâce de 24 mois. Ce financement d'une durée de 10 ans est à un taux fixe de 1.0% remboursable mensuellement en tranches égales de G 5.3 millions. Aux 30 septembre 2023 et 2022 respectivement, les soldes de cet emprunt sont de G 400 millions et G 464 millions.
  
- d) Le solde de l'emprunt au secteur industriel de G 380 millions est un emprunt décaissé en deux tranches avec une période de grâce de 12 mois. Cet emprunt est remboursable sur une durée de 10 ans aux taux de 1.0% remboursable mensuellement en tranches égales de G 3.5 millions aux 30 septembre 2023 et 2022 respectivement, les soldes de cet emprunt sont de G 320 millions et G 362 millions.
  
- e) Aux 30 septembre 2023 et 2022, le solde de l'emprunt du secteur communications est de G 149 millions et de G 747 millions; cet emprunt a servi à financer un prêt à une entreprise d'État (**note 10 c i**). Au cours de l'exercice 2021, ce prêt a été converti en gourdes et mis sur échéancier. L'emprunt initialement décaissé en US\$ dollars a été converti en gourdes suite à la restructuration du prêt, tel que prévu à l'accord initial. Le remboursement de l'emprunt auprès de la BRH se fait au fur et à mesure des remboursements reçus au taux de 1.5%.
  
- f) Obligations subordonnées de la BRH dans le cadre du renflouement des fonds propres suite à l'acquisition de Socabank en 2007.
  
- g) Obligations subordonnées de la BRH dans le cadre du financement des prêts accordés au secteur hôtelier. Cet emprunt fut remboursé en 2023.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(18) RÉSERVES DES BANQUES LOCALES**

La répartition de ces dépôts par devises se présente comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Réserves des banques locales en gourdes	<b>G</b>	<b>188,636</b>	294,492
Réserves des banques locales en dollars US		<b>297,430</b>	220,568
<b>Total des réserves des banques locales</b>	<b>G</b>	<b>486,066</b>	515,060

Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

**(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF**

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif sont :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Montants reçus en garantie de prêts :			
Dépôts sur lettres de caution-dollars US <b>(a)</b>	<b>G</b>	<b>2,651,981</b>	3,088,167
Prêts - Gourdes <b>(b)</b>		<b>643,700</b>	696,555
Prêts - Dollars US <b>(b)</b>		<b>1,916</b>	1,779
Dépôts sur lettres de caution-gourdes <b>(a)</b>		<b>120</b>	120
		<b>3,297,717</b>	<b>3,786,621</b>
Obligations envers employés et retraités <b>(c)</b>		<b>3,300,615</b>	2,887,238
Cartes prépayées		<b>1,590,556</b>	1,334,759
Chèques certifiés et de direction		<b>1,140,300</b>	470,297
Montants dus aux ministères et entreprises publiques <b>(note 27)</b>		<b>789,264</b>	648,589
Intérêts à payer		<b>575,190</b>	431,568
Dépôts non sujets à emploi		<b>253,588</b>	231,161
Virements et transferts à payer		<b>124,896</b>	126,469
Provision pour pertes de crédit attendues sur engagements de crédit <b>(d)</b>		<b>114,400</b>	88,196
Banque mobile-dépôts <b>(e)</b>		<b>82,374</b>	133,467
Dépôts reçus sur propriétés détenues pour revente <b>(note 13 a)</b>		<b>41,792</b>	52,862
Taxes diverses à payer		<b>22,501</b>	8,161
Dû au Trésor Public <b>(note 27)</b>		<b>16,547</b>	144,888
Dépôts délaissés		<b>9,285</b>	10,630
Dû à la BRH, non porteur d'intérêts <b>(note 27)</b>		<b>3,000</b>	3,000
Fonds en administration – régime de retraite <b>(note 10)</b>		<b>386</b>	386
Autres		<b>517,959</b>	389,467
<b>Total des autres éléments de passif</b>	<b>G</b>	<b>11,880,370</b>	10,747,759

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)**

(a) Aux 30 septembre 2023 et 2022, les montants reçus en garantie pour les lettres de caution dollars US sont pour des entreprises privées et une entreprise d'État. Pour l'une de ces entreprises privées, ces montants reçus en garantie proviennent de la Banque Centrale: G 2.6 milliards en 2023 et G 2.3 milliards en 2022 (**note 27**). Quant aux montants reçus pour les lettres de caution-gourdes, ils proviennent principalement de l'une des entreprises privées précitées.

(b) Les dépôts reçus en garantie de prêts sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Autres dépôts reçus en garantie – dollars US	G	<u>1,916</u>	<u>1,779</u>
<b>Dépôts reçus en garantie de MEF- gourdes (note 27)</b>			
Prêts garantis - agents de la fonction publique	G	471,261	527,148
Prêts garantis – secteur transport (i)		85,223	85,223
Prêts garantis – parlementaires		16,875	16,875
Prêts garantis - programme de recapitalisation (ii)		<u>45,666</u>	<u>45,666</u>
		619,025	674,912
Autres dépôts reçus en garantie – gourdes		<u>24,675</u>	<u>21,643</u>
	G	<b>643,700</b>	696,555

(i) Ce montant reçu de la Banque Centrale en garantie des prêts accordés au secteur transport, lesquels sont remboursés par la Banque Centrale depuis 2020.

(ii) Le programme de recapitalisation est clos; les prêts y relatifs ont été remboursés ou absorbés par la garantie. Le programme de recapitalisation était venu en aide à des sinistrés d'actes de vandalisme, d'ouragans et d'incendies.

(c) Aux 30 septembre, les obligations envers les employés et retraités sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Provision pour fonds de régime de retraite (i)	G	2,433,568	2,125,739
Fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite (ii)		642,272	574,106
Provision pour boni des employés et des retraités		82,320	84,579
Fonds spécial pour employés contractuels (iii)		102,766	92,594
Fonds de prime en administration pour les vacataires (iv)		<u>39,689</u>	<u>10,220</u>
	G	<b>3,300,615</b>	2,887,238

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)**

- (i) **La provision pour fonds de régime de retraite** est déterminée par le Conseil d'Administration; ce fonds est renfloué mensuellement par les cotisations des employés de la Banque. En 2023 et 2022, des dotations de G 338.1 millions et G 183.4 millions, approuvées par le Conseil d'Administration, ont été constituées en fonction des revenus réalisés sur les placements en bons du Trésor effectués à partir de ces fonds, et des résultats de l'exercice. Les soldes ont ainsi évolué:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>2,125,739</b>	1,881,675
Dotation au régime de retraite ( <b>note 23</b> )		<b>338,172</b>	183,400
Cotisations (employeur – 10% /employés -6%) au régime de retraite		<b>234,525</b>	181,115
Paie des retraités		<b>(270,375)</b>	(127,209)
Effet de change		<u><b>5,507</b></u>	<u>6,758</u>
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>G</b>	<b>2,433,568</b>	2,125,739

- (ii) Depuis le 1<sup>er</sup> août 2009, sont accumulés dans **le fonds de prime en administration** une prime de séparation pour les employés de plus de 20 ans de services qui partent à la retraite; les employés y contribuent à hauteur de 2% de leurs salaires. En 2023 et 2022, la Banque a contribué pour G 60.0 millions et G 21.6 millions (**note 23**) à ce fonds. De plus, à ces mêmes dates, le Conseil d'Administration a décidé d'ajouter respectivement G 71.2 millions et G 70.0 millions (**note 23**) à ce poste en vue d'augmenter cette provision.

La provision pour les fonds de prime en administration a ainsi évolué :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>574,106</b>	531,938
Contributions au fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite ( <b>note 23</b> )		<b>60,000</b>	21,600
Dotation additionnelle au fonds de prime en administration ( <b>note 23</b> )		<b>71,290</b>	70,000
Cotisations des employés		<b>18,425</b>	15,281
Effet de conversion		<b>18</b>	23
Paielements effectués		<u><b>(81,567)</b></u>	<u>(64,736)</u>
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>G</b>	<b>642,272</b>	574,106

Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle des fonds de régime de retraite et fonds de prime en administration et par conséquent, les informations divulguées ne sont pas conformes aux exigences des Normes Internationales d'Information Financière.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)**

- (iii) **Le fonds spécial** est constitué pour les employés contractuels et ceux qui ne sont pas éligibles au fonds de pension. La Banque et les employés concernés y cotisent à parts égales et, pour chaque employé, la somme cumulée lui est remise à son départ de l'institution. En 2023 et 2022, les contributions de la Banque furent de G 9.9 millions et de G 7.1 millions (**note 23**).

La provision pour le fonds spécial des employés contractuels a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>92,594</b>	77,871
Cotisations au fonds spécial ( <b>note 23</b> )		<b>9,905</b>	7,172
Cotisations des employés		<b>9,905</b>	7,172
Paiements effectués		<b>(16,774)</b>	(8,377)
Effet de change		<u><b>7,136</b></u>	<u>8,756</u>
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>G</b>	<b>102,766</b>	92,594

- (iv) Au 30 septembre 2022, la contribution de la Banque inclut un montant de G 10.2 millions représentant un fonds de prime en administration créé au cours de cet exercice pour les vacataires. Les contributions de la Banque pour l'exercice 2023 sont de G 32.2 millions et G 102.0 millions pour l'exercice 2022.

La provision pour le fonds de prime en administration pour vacataires a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>10,220</b>	-
Cotisations au fonds de prime en administration pour vacataires		<b>32,269</b>	10,220
Paiements effectués		<u><b>(2,800)</b></u>	<u>-</u>
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>G</b>	<b>39,689</b>	10,220

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)**

- (d) La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de crédit (**note 26**) a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Solde au début de l'exercice	<b>G</b>	<b>88,196</b>	64,051
Dotation aux pertes de crédit ( <b>note 20</b> )		<b>25,130</b>	22,262
Effet de change		<b>1,074</b>	1,883
<b>Solde à la fin de l'exercice (note 26)</b>	<b>G</b>	<b>114,400</b>	88,196

- (e) La Banque mobile est un produit qui permet d'effectuer des transactions à partir d'un téléphone mobile. Aux 30 septembre 2023 et 2022, ce passif est constitué des sommes déposées par les clients en vue de transactions futures.

**(20) DOTATION AUX PERTES DE CRÉDIT**

La dotation (reprise) aux pertes de crédit par rubrique du bilan et par type d'engagements hors bilan sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2023	2022
Placements locaux, au coût amorti ( <b>note 7</b> )	<b>G</b>	<b>(19)</b>	-
Prêts ( <b>note 10</b> )		<b>997,666</b>	447,044
Autres éléments d'actif ( <b>note 15</b> )		<b>52,077</b>	(20,073)
Engagements de crédit – autres éléments de passif ( <b>note 19d</b> )		<b>25,130</b>	22,262
<b>Total dotation aux pertes de crédit</b>	<b>G</b>	<b>1,074,854</b>	449,233

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(21) DOTATION DE CAPITAL**

En vertu du décret du 23 novembre 2005, publié au journal Le Moniteur no. 95 du 19 décembre 2005, réorganisant la Banque Nationale de Crédit, le capital autorisé de la Banque avait été fixé à G 500 millions constitué du capital antérieur augmenté des bénéfices non répartis. En date du 1<sup>er</sup> avril 2013, la Banque avait reçu l'approbation du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) pour augmenter le capital autorisé de la Banque à G 1.5 milliard à partir des bénéfices non répartis.

En date du 1<sup>er</sup> février 2017, la Banque a reçu l'approbation du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) pour augmenter le capital autorisé de la Banque à G 3.0 milliards à partir des bénéfices non répartis.

**(22) AUTRES REVENUS ET DÉPENSES**

Les dépenses et autres revenus, net sont ventilés comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Moins-value sur instruments de capitaux propres – Port Lafito et Lafito Industrial Free Zone S.A. ( <b>note 7 ii</b> )	<b>G (199,124)</b>	-
Plus-value sur placements à maturité fixé détenus pour revente ( <b>note 8 ii</b> )	<b>29,892</b>	30,536
Plus-value sur instruments de capitaux propres - BLADDEX ( <b>note 8 iii</b> )	<b>34,822</b>	6,730
Gains sur ventes de biens immobiliers hors exploitation ( <b>note 13</b> )	<b>15,002</b>	166,852
Moins-value sur instruments de capitaux propres – SCIOP ( <b>note 7 ii</b> )	-	(11,110)
Moins-value sur immobilisations ( <b>note 12</b> ) (a)	-	(242,000)
Autres	<b>2,093</b>	(5,437)
<b>Total autres revenus et dépenses</b>	<b>G (117,315)</b>	(54,429)

(a) Au 30 septembre 2022, cette moins-value a été enregistrée pour ajuster les avances versées aux maîtres d'ouvrages par rapport aux travaux réalisés.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(23) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DE PERSONNEL**

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Salaires	<b>G 1,167,539</b>	987,113
Frais de représentation et primes	<b>458,933</b>	429,053
Contributions au régime de retraite <b>(note 19 c i)</b>	<b>338,172</b>	183,400
Autres avantages sociaux	<b>315,653</b>	277,831
Allocations aux retraités	<b>112,723</b>	88,160
Dotation additionnelle au fonds de prime en administration <b>(note 19 c ii)</b>	<b>71,290</b>	70,000
Contributions au fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite <b>(note 19 c ii)</b>	<b>60,000</b>	21,600
Taxes sur salaires	<b>48,915</b>	47,447
Transport	<b>19,642</b>	20,082
Contributions au fonds spécial pour employés contractuels <b>(note 19 c iii)</b>	<b>9,905</b>	7,172
Autres dépenses de personnel	<b>195,545</b>	207,809
<b>Total salaires et autres prestations de personnel</b>	<b>G 2,798,317</b>	2,339,667

**(24) AUTRE RÉSERVE**

Dans la perspective de la réalisation d'activités spécifiques, le Conseil d'Administration de la Banque a décidé de créer une réserve de G 79.5 millions à partir des bénéfices non répartis.

L'objectif de cette décision sera de permettre à la Banque d'intervenir dans le financement de programmes spéciaux scolaires et sanitaires, et/ou de catastrophes naturelles. Le montant annuel qui peut être ainsi viré à cette réserve se limite à 4% du revenu net de la Banque. Toutefois, ce pourcentage pourra être modifié ultérieurement par une décision du Conseil. Aucun montant ne fut porté à la réserve en 2023 et 2022.

**(25) RÉSERVE SPÉCIALE**

Au 30 septembre 2021, selon l'autorisation obtenue de la BRH, un compte de réserve spéciale a été créé en déduction des bénéfices non répartis, dans le but de constituer une réserve générale pour le risque de crédit. Cette réserve spéciale est non distribuable. Au 30 septembre 2023, la Direction de la Banque a jugé adéquat de renverser cette réserve.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(26) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL**

Dans le cours normal de ses activités, la BNC contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Garanties documentaires	<b>G</b>	<b>11,729</b>	1,092,665
Soldes non utilisés des avances autorisées en comptes courants		<b>1,205,998</b>	1,130,283
Soldes non utilisés sur cartes de crédit		<b>609,568</b>	543,124
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>G</b>	<b>1,827,295</b>	2,766,072

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de crédit totalisant respectivement G 114.4 millions et G 88.2 millions aux 30 septembre 2023 et 2022 est présentée dans les autres éléments de passif (**note 19 d**).

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

Le solde des engagements de la Banque relatifs au système informatique s'élève à G 42 millions au 30 septembre 2023.

Dans le cadre de la moins-value constatée lors de la construction d'une succursale, mentionnée à la **note 12**, en juin 2021, la Banque a adressé une sommation livrée par huissier à la firme de construction de ladite succursale. En cette sommation, la Banque réclame la somme de US\$ 737,736 (G 99.0 millions) représentant le montant perçu en surplus pour les travaux suivant rapport de la Supervision prévu aux termes de l'article 12 de l'accord liant les parties. Aucune suite n'a encore été donnée à cette sommation car en février 2022 ladite firme de construction s'est présentée devant la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CAAH) pour faire condamner la BNC à US\$ 580,780 (G 78.0 millions) de dommage et intérêts suite à la rupture de l'accord de construction qui liait les parties. Toutefois, les frais n'ayant pas été payés à la CAAH, l'audience n'a pas été reprise. Par ailleurs, l'affaire a été plaidée devant le Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince et une décision est attendue.

Au 30 septembre 2023, la Banque traite de certaines autres affaires litigieuses engagées pour ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis de ses conseillers juridiques, les positions prises par la Banque Nationale de Crédit sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque.

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(27) TRANSACTIONS APPARENTÉES**

Les principaux apparentés de la BNC sont la Banque Centrale, les autres institutions financières d'État, les Ministères, les organismes, et les entreprises d'État. De plus, les membres du Conseil et leurs sociétés sont aussi des apparentés.

Aux 30 septembre, les soldes des transactions apparentées sont :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Actifs :</b>		
Dépôts à la Banque de la République d'Haïti <b>(note 5)</b>	<b>G 38,537,903</b>	38,481,852
Bons BRH et bons du Trésor, net <b>(note 6)</b>	<b>26,877,609</b>	26,224,156
Accords de change <b>(note 9)</b>	<b>21,584</b>	54,001
Prêts à des entreprises d'État financés par la BRH	<b>1,517,460</b>	2,202,670
Prêts au Ministère de l'Économie et des Finances	-	3,080,174
Prêts à des entreprises d'État garantis par le MEF <b>(note 10)</b>	<b>362,938</b>	474,543
Prêts aux membres du Conseil d'Administration <b>(note 10)</b>	<b>11,371</b>	<u>10,189</u>
<b>Total actifs</b>	<b>G 67,328,865</b>	70,527,585
<b>Passifs:</b>		
Dépôts d'organismes autonomes:		
Gourdes <b>(note 16)</b>	<b>G 6,369,857</b>	6,569,715
Dollars US <b>(note 16)</b>	<b>17,053</b>	<u>4,102,995</u>
	<b><u>6,386,910</u></b>	<u>10,672,710</u>
Dépôt à terme du Fonds de Pension Civile <b>(note 16)</b>	<b>3,435,524</b>	3,383,837
Dépôts des Ministères et organismes d'État <b>(note 16)</b>	<b>4,238,612</b>	1,082,244
Dépôts des membres du Conseil d'Administration <b>(note 16)</b>	<b>13,002</b>	<u>48,143</u>
Total dépôts	<b><u>14,074,048</u></b>	<u>15,186,934</u>
Accords de change <b>(note 9)</b>	<b>21,584</b>	56,626
Emprunts et obligations BRH <b>(note 17)</b>	<b>2,623,169</b>	6,884,028
Emprunt bancaire - BRH <b>(note 19)</b>	<b>3,000</b>	3,000
Montants dus aux ministères et entreprises publiques <b>(note 19)</b>	<b>789,264</b>	648,589
Dû au Trésor Public <b>(note 19)</b>	<b>16,547</b>	144,888
Montants reçus en garantie de prêts de l'État Haïtien:		
Lettres de caution-dollars US <b>(note 19 a)</b>	<b>2,630,144</b>	2,305,860
Prêts gourdes <b>(note 19 b)</b>	<b>619,025</b>	<u>674,912</u>
	<b><u>3,249,169</u></b>	<u>2,980,772</u>
<b>Total passifs</b>	<b>G 20,776,781</b>	25,904,837

(À suivre)

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**  
**Notes aux états financiers**

**(27) TRANSACTIONS APPARENTÉES (SUITE)**

Durant les exercices, les transactions apparentées sont:

(En milliers de gourdes)	2023	2022
<b>Revenus d'intérêts:</b>		
Bons BRH et bons du Trésor	<b>G 2,984,743</b>	2,244,496
Prêts au Ministère de l'Économie et des Finances	<b>36,505</b>	92,945
Prêts à des sociétés d'État	<b>23,012</b>	153,232
Prêts à des entreprises d'État	<b>55,684</b>	129,710
	<b><u>3,099,944</u></b>	<u>2,620,383</u>
<b>Dépenses d'intérêts:</b>		
Emprunts et obligations BRH	<b>(32,767)</b>	(52,619)
<b>Revenus d'intérêts, net</b>	<b><u>3,067,177</u></b>	<u>2,567,764</u>
Perte de change – MEF (a)	<b><u>(351,164)</u></b>	-
<b>Autres dépenses:</b>		
Commissions pour services rendus à la BRH	<b>120,114</b>	80,866
<b>Total - revenu, net</b>	<b>G 2,836,127</b>	2,648,630

- (a) La perte de change à l'état du résultat net pour l'exercice 2023 est de G 244.2 millions. Elle comprend une perte de G 351.2 millions relative aux remboursements en gourdes du prêt libellé en dollars US du MEF à des taux de change inférieurs aux taux du marché. La perte a été occasionnée par les délais de transmission des remboursements.